



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Année scolaire 2020 - 2021

# REUNIS



# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE



## Les élèves

**545 436**

écoliers, collégiens et lycéens  
public et privé <sup>(1)</sup>

**296 311** élèves  
du premier degré

**249 125** élèves  
du second degré

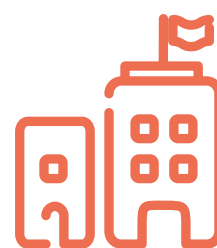
dont **147 131** collégiens  
et **101 994** lycéens

**18 383** élèves en situation  
de handicap scolarisés  
en milieu ordinaire avec  
un projet personnalisé  
de scolarisation



## Les enseignants

Plus de **38 000** enseignants sont mobilisés dans les écoles  
et établissements



## Les établissements scolaires

**2 440**

écoles et établissements du second  
degré publics et privés <sup>(2)</sup>

**1 985** écoles

**278** collèges

**178** lycées et Erea <sup>(3)</sup>

dont **61** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

# LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES À LA RENTRÉE 2020

Cette année encore, l'effort de la Nation pour garantir à tous l'accès à une École de qualité sur tous les territoires est important puisque le budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse augmente d'un milliard d'euros et atteint 52,7 Mds€ hors contributions aux pensions de l'état (73,2 Mds€ pensions comprises).

L'engagement en faveur de l'école se traduit concrètement par **la création de 1688 postes d'enseignants supplémentaires pour la rentrée 2020.**

En effet, en plus des 440 postes d'enseignants déjà annoncés fin 2019, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de renforcer cette dotation de 1248 postes. Ces créations de postes, présentées le 7 avril 2020, font suite à la décision du gouvernement, prise en pleine crise du covid-19, de ne fermer aucune classe dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire.

Dans le contexte de baisse démographique (-42 520 élèves prévus à la rentrée 2020), cela signifie une amélioration des taux d'encadrement sur tout le territoire.

**L'académie d'Aix-Marseille bénéficie d'une dotation supplémentaire en postes d'enseignants (en Equivalent temps plein) :**

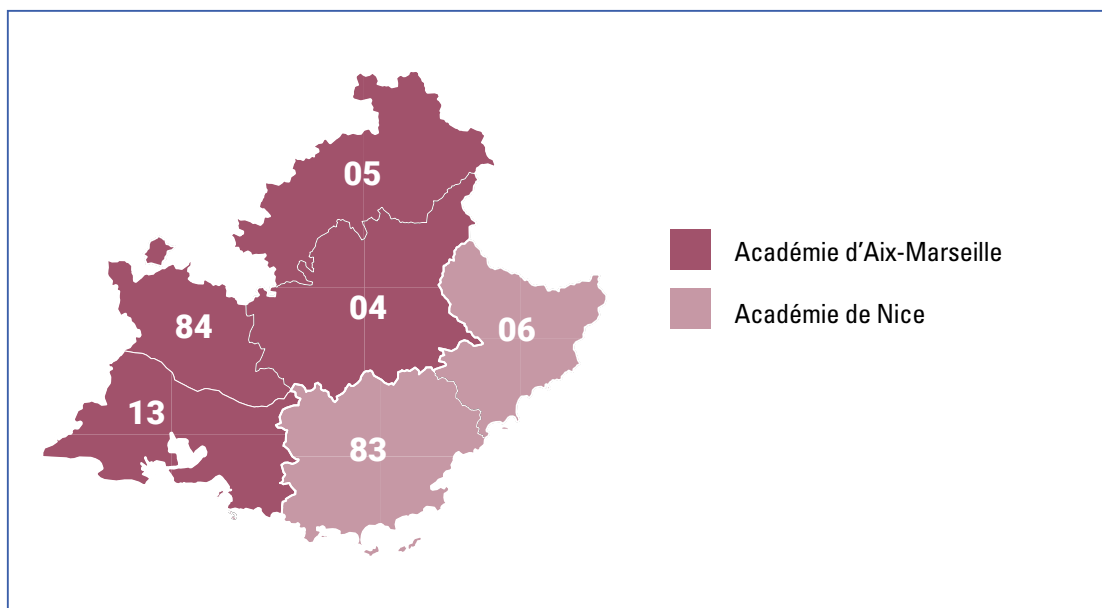
**101 ETP** pour le premier degré

**2 ETP** pour le second degré auxquels s'ajoutent **13** équivalents temps plein en heures supplémentaires (HSA).

Au-delà des dotations concernant les enseignants, l'académie bénéficie d'un poste administratif supplémentaire en établissement.

**> Cf. annexes : Détail de la répartition des moyens supplémentaires à la rentrée 2019 Répartition des effectifs de personnels dans l'académie (2018-2019)**

# LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Afin de répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015, 17 régions académiques, dont 13 en France métropolitaine, ont été mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région académique est composée des académies d'Aix-Marseille et de Nice.**

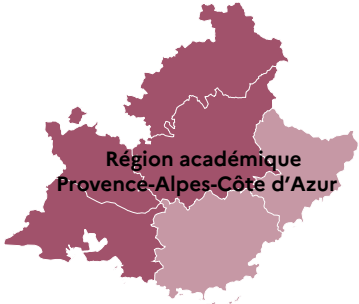

Dans chaque région académique, un recteur de région académique a été désigné pour garantir l'unité de la parole de l'État dans certains champs de compétences (apprentissage, carte des formations, orientation, lutte contre le décrochage scolaire, numérique éducatif, enseignement supérieur et recherche). **Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille a ainsi été désigné Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a renforcé le pilotage des politiques à l'échelle régionale.

L'objectif réaffirmé de la réorganisation est donc de simplifier et d'améliorer la gouvernance des politiques éducatives, de formation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, aux familles et aux étudiants.

La proximité est au cœur de cette évolution. Le maintien de la carte des académies garantit une meilleure prise en compte des spécificités des territoires, pour une plus grande proximité du service public de l'éducation. Corrélativement au renforcement du niveau régional, la proximité est réaffirmée comme une priorité de la réforme : de l'échelon académique au niveau départemental et infra départemental.

## La nouvelle organisation de la région académique

 <p>Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>		 <p>Académie d'Aix-Marseille Académie de Nice</p>
<p>Recteur de région académique, Chancelier des universités</p>	<p>Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation</p>	<p>Recteur d'académie</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- accroît la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;</li> <li>- renforce les liens de l'Education nationale avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat ;</li> <li>- met en place une nouvelle organisation permettant une nouvelle gouvernance régionale et la création de pôles d'expertise pour une plus grande efficacité de l'action des services de l'éducation nationale dans la région ;</li> <li>- définit les orientations stratégiques dans le champ des politiques éducatives suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;</li> <li>• formation professionnelle et apprentissage ;</li> <li>• enseignement supérieur, recherche et innovation ;</li> <li>• information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;</li> <li>• service public du numérique éducatif ;</li> <li>• politique des achats de l'Etat ;</li> <li>• politique immobilière de l'Etat ;</li> <li>• relations européennes, internationales et coopération ;</li> <li>• utilisation des fonds européens.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le recteur de région académique est assisté par un recteur délégué, compétent pour les questions relatives à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.</p> <p>Il est l'interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p> <p>Il conduit, en lien étroit avec les directions générales, le dialogue stratégique et de gestion avec les établissements d'enseignement supérieur afin de les accompagner dans la définition de leur signature.</p> <p>Il organise le dialogue entre tous les partenaires locaux (établissements d'ESR, collectivités territoriales, acteurs sociaux économiques...) et il est l'interlocuteur du président du Conseil régional et du préfet de région sur le secteur de l'ESR.</p>	<p>Les régions académiques permettent une plus grande cohérence, sur des compétences bien définies, avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat. Cependant, pour les autres compétences, les académies sont maintenues dans leur périmètre géographique.</p> <p>Cela permet de poursuivre le renforcement des pilotages de proximité de l'enseignement scolaire, notamment par les échelons départementaux et infra-départementaux.</p> <p>Sur le territoire académique, le recteur dispose d'un large spectre de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structures et moyens des établissements ;</li> <li>- gestion des personnels ;</li> <li>- formation des personnels ;</li> <li>- enseignement privé (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ;</li> <li>- affaires sociales et transversales ;</li> <li>- vie scolaire ;</li> <li>- sécurité, hygiène et conditions de travail ;</li> <li>- sécurité des établissements ;</li> <li>- logistique ;</li> <li>- santé / social ;</li> <li>- examens et concours ;</li> <li>- gestion budgétaire et financière (BOP 139, 140, 141, 230) ;</li> <li>- éducation artistique et culturelle.</li> </ul>

## Agir sur l'ensemble de la région académique : les services régionaux et services interacadémiques

### Les services régionaux

Dans le cadre des nouvelles compétences dévolues au Recteur de région académique, des services régionaux sont instaurés.

Ces services sont placés sous l'autorité du Recteur de région académique et pilotés par le Secrétaire général de région académique :

- la Délégation régionale académique de la recherche et de l'innovation (DRA-RI) ;
- la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRA-IO) ;
- la Direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRA-FPIC) ;
- la Direction régionale académique du numérique éducatif (DRA-NE) ;
- la Direction régionale académique des relations européennes et internationales et de la coopération (DRA-REIC) ;
- la Direction régionale académique des achats de l'Etat (DRA-AE) ;
- la Direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRA-PIE).

### Les services inter-académiques (SIA)

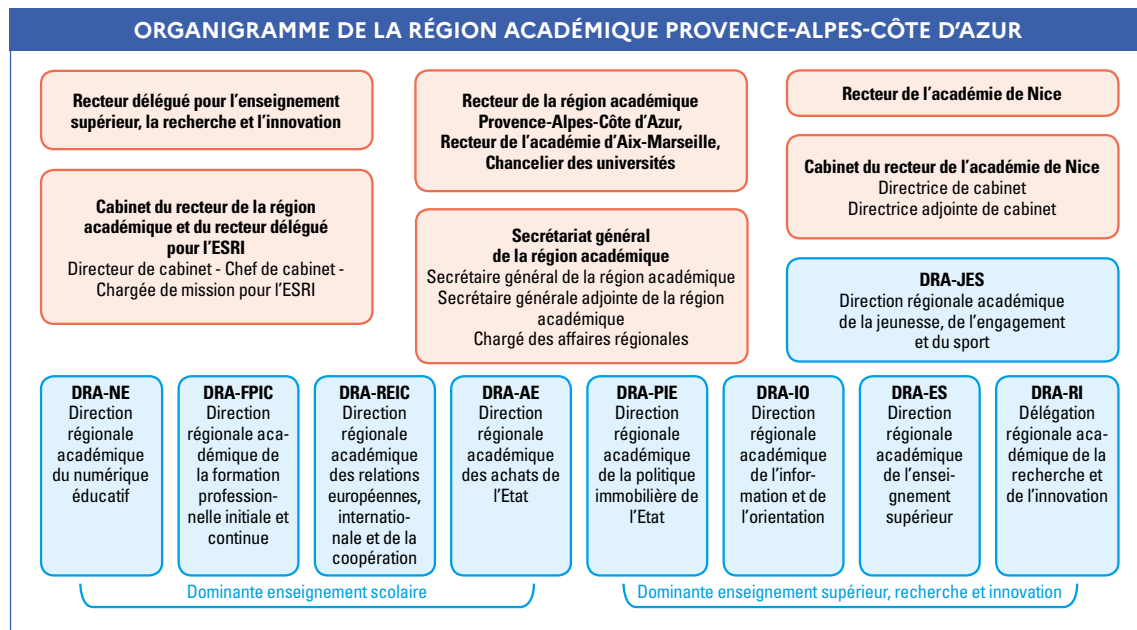
En complément des services régionaux, **trois services interacadémiques** ont été créés afin de renforcer l'expertise, l'efficacité et la réactivité des organisations (partage des outils, calendriers et procédures communs, etc.) :

- le service interacadémique des affaires juridiques ;
- le service interacadémique des systèmes d'information ;
- le service interacadémique des études et des statistiques.

Les personnels de ces services exercent leurs missions pour le compte des deux académies. Le Responsable d'un service inter-académique est placé :

- sous l'autorité hiérarchique du Recteur de l'académie où est implanté ledit service ;
- sous l'autorité fonctionnelle de chacun des Recteurs pour lesquels il exerce ses missions.

### ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**L'organisation des services régionaux et interacadémiques est construite sur un équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. Ces services sont par conséquent bi-sites. Ils sont placés sous la responsabilité d'un directeur ou chef de service secondé par un adjoint situé sur le site distant.**

Sont placés sous l'autorité du Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chancelier des universités :

- le Secrétaire général de région académique qui administre la région académique, pilote les services régionaux de la région académique et dispose des services académiques et interacadémiques qui concourent à la politique régionale. Il assiste le Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.
- L'Adjointe au Secrétaire général de région académique.
- Les Conseillers du recteur de région académique.

## Les priorités de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Une mise en œuvre cohérente et concertée des politiques éducatives sur l'ensemble de la région académique ;
- Un pilotage de l'ESRI au plus près du territoire régional en développant la proximité et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes des politiques de l'ESRI ;
- Une synergie avec la collectivité régionale et la préfecture de région dans le cadre des compétences partagées (carte des formations, information aux métiers et aux formations, numérique éducatif...) ;

- Une articulation de l'action du niveau régional, académique et départemental en renforçant l'accompagnement de proximité des établissements scolaires ;
- Un pilotage et un fonctionnement des services régionaux qui associent l'ensemble des acteurs intervenant dans la sphère de compétences concernée ;
- Une complémentarité et un décloisonnement des actions des services régionaux, académiques et interacadémiques sur les missions conduites à l'échelle régionale.



# RÉUNIS

## 1

### AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

<b>01</b>	Évaluer les besoins des élèves	12
<b>02</b>	Répondre aux besoins des élèves	15
<b>03</b>	Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	18
<b>04</b>	Préparer les élèves à leur avenir	19
<b>05</b>	La scolarisation des élèves en situation de handicap	25
<b>06</b>	Respecter autrui et s'engager pour la République	30



## 2

**AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS**

<b>07</b>	La gestion des ressources humaines (GRH) de proximité	36
<b>08</b>	Des mesures en faveur des directeurs d'école	37
<b>09</b>	La formation des enseignants	38

## 3

**AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES  
ET DES FAMILLES**

<b>10</b>	Consolider l'école primaire dans tous les territoires	42
<b>11</b>	Agir en faveur de l'éducation prioritaire	45
<b>12</b>	Développer le numérique éducatif	48
<b>13</b>	Les campus des métiers et des qualifications	50
<b>14</b>	L'éducation au développement durable (EDD)	52
<b>15</b>	Assurer la sécurité des élèves	54

**ANNEXES**

Détail des prévisions d'effectifs à la rentrée	55
Détail de la répartition des moyens supplémentaires à la rentrée 2020	57
Répartition des effectifs de personnels dans l'académie (2019-2020)	58
Chiffres sur les dispositifs École ouverte dans les écoles de l'académie	59
Dédoublage des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire à la rentrée 2020	60





1

AU PLUS  
PRÈS DES  
ÉLÈVES

# ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES

Face à la crise sanitaire, la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale a permis de réagir collectivement avec efficacité et créativité. Cette action a permis de limiter les conséquences du confinement sur le niveau des élèves et de maintenir le lien avec l'institution scolaire.

La diversité des situations personnelles des élèves pendant cette période induit cependant des écarts d'apprentissage. Elle les a aussi conduits à développer d'autres compétences ou qualités : engagement, autonomie, recours aux outils numériques.

L'objectif prioritaire de cette rentrée est d'établir un cadre serein propice aux apprentissages et à la reprise de la vie collective. Il s'agit de résorber les écarts qui ont pu naître de cette crise sanitaire, ce qui implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée.

Ces besoins peuvent consister en une réponse pédagogique, un soutien social, un accompagnement psychologique. La création d'un vaste ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est l'occasion de déployer une vision riche et cohérente du temps scolaire et du temps périscolaire de l'enfant. L'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans la vie de chaque élève. L'éducation physique et sportive ainsi que l'ensemble des disciplines artistiques seront au cœur de cette priorité.

## Evaluations de CP et de CE1, des outils pour accompagner les élèves

En début d'année scolaire, une très grande attention sera portée à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année dans de bonnes conditions. La logique de cycle donne la souplesse nécessaire pour atteindre cet objectif.

De plus, il s'agit de veiller à l'information constante des familles et à leur étroite association au travail accompli par les élèves. Durant la crise sanitaire, l'investissement des parents dans l'enseignement à distance a été essentiel. Ce lien nouveau créé avec les familles doit être approfondi en partageant plus encore avec elles les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École.

### L'ESSENTIEL

- L'enjeu primordial de l'école élémentaire est la maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer, résoudre des problèmes). Les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques sont évaluées dès le courant du mois de septembre.
- Ce dispositif permet à chaque professeur d'affiner la connaissance des acquis de chacun de ses élèves pour l'accompagner au mieux dans ses apprentissages. Conçues dans un esprit de bienveillance, elles sont destinées à identifier avec précision les forces et les faiblesses de chacun des élèves, à l'âge décisif de l'entrée dans la lecture, l'écriture et le calcul. Des fiches ressources sont mises à disposition des enseignants pour adapter leurs pratiques pédagogiques en fonction des besoins des élèves.
- Ces évaluations servent la réflexion pédagogique et sont le moyen d'un dialogue renforcé avec les familles. En effet, les parents sont informés des résultats de leur enfant afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève.

## Modalités et compétences évaluées

A la rentrée 2020, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Afin de mettre plus rapidement à disposition des professeurs les résultats complets, les passations auront lieu du 14 au 2 octobre 2020.

Les professeurs disposeront ensuite des résultats de leurs élèves, en même temps que des fiches à destination des parents. Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents accompagnés des explications nécessaires.

À la suite des évaluations de rentrée, le dispositif au CP prévoit une nouvelle phase d'évaluation en milieu d'année. Ce point d'étape doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière soutenue aux besoins des élèves. Ces évaluations point d'étape se dérouleront entre le lundi 18 et le vendredi 29 janvier 2021.

### DES REPÈRES POUR LA RÉUSSITE AU CP

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CP	<b>QUAND ?</b> En septembre puis fin janvier
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves.	<b>COMMENT ?</b> Sur un cahier d'exercices adapté aux élèves en difficulté et à l'école.

2 périodes de passation au cours de l'année scolaire

**En septembre**

Des repères de début de CP

**FRANÇAIS**

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des mots, des phrases, des textes à l'oral
- ✓ Identifier des lettres de l'alphabet

**MATHÉMATIQUES**

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 10
- ✓ Identifier des formes
- ✓ Résoudre des problèmes

**Fin janvier**

Un point d'étape mi-CP

**FRANÇAIS**

- ✓ Reconnaître des sons
- ✓ Comprendre des phrases à l'oral
- ✓ Écrire des syllabes, des mots
- ✓ Lire à voix haute

**MATHÉMATIQUES**

- ✓ Connaître les nombres jusqu'à 39
- ✓ Calculer en ligne
- ✓ Résoudre des problèmes

Correction

L'enseignant saisit les réponses des élèves dans une application. La correction est automatisée.

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués. Ils sont totalement anonymes à l'extérieur de l'école.

Accompagnement

Le professeur adapte son enseignement :  
 • travail en petit groupe ou aide individualisée  
 • pendant la classe ou en dehors\*  
 • avec l'accord des parents

Compétences attendues

- ✓ **LIRE**
- ✓ **ÉCRIRE**
- ✓ **COMPTER**

\* avec l'accord des parents

Et après ?

Des repères de début d'année sont prévus au CE1 pour permettre au professeur d'accompagner chaque élève vers la réussite.

### DES REPÈRES DE DÉBUT D'ANNÉE AU CE1

<b>QUI ?</b> Tous les élèves de CE1	<b>QUAND ?</b> En septembre
<b>POURQUOI ?</b> Permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves.	<b>COMMENT ?</b> Sur un cahier d'exercices adapté aux élèves en difficulté et à l'école.

La passation se compose de 4 séances non consécutives et de 2 épreuves individuelles

**FRANÇAIS**

2 séances collectives de 12 minutes et 2 épreuves individuelles de 1 minute\*

- ✓ Comprendre des mots et des phrases à l'oral
- ✓ Comprendre des phrases et des textes à l'écrit
- ✓ Lire à voix haute
- ✓ Écrire des mots

**MATHÉMATIQUES**

2 séances de 15 minutes\*

- ✓ Connaître et utiliser les nombres jusqu'à 100
- ✓ Calculer en ligne et mentalement
- ✓ Résoudre des problèmes par le calcul
- ✓ Identifier des formes

\* Temps de travail effectif de l'élève

Correction

Les réponses des élèves sont saisies dans une application par le professeur. La correction est automatisée.

Résultats

Le professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. Les résultats de votre enfant vous sont communiqués. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

Accompagnement

Le professeur adapte son enseignement :  
 • travail en petit groupe ou aide individualisée  
 • pendant la classe ou en dehors\*  
 • avec l'accord des parents

## Les évaluations de 6<sup>e</sup>

À la rentrée 2020, les élèves de 6<sup>e</sup>, passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques.

Cette année ces évaluations nationales de sixième connaîtront des modifications significatives, dans l'objectif majeur de permettre un meilleur diagnostic des acquis des élèves et de mieux prendre en charge leurs difficultés. Cela permettra aux enseignants d'avoir une idée précise du profil des élèves de 6<sup>e</sup>, alors que certains auront connu des ruptures d'apprentissages importantes à cause du confinement.

En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes et, en français, sur la compréhension de textes longs.

En outre, un test de fluence en lecture, permettant une appréciation immédiate, est désormais ajouté. Ce test est réalisé dans les premiers jours de l'année de 6<sup>e</sup>. Il peut être pris en charge par tout membre de l'équipe éducative. L'enjeu est primordial : un élève qui concentre ses efforts sur le déchiffrage ne peut pas se consacrer à l'essentiel, la compréhension de ce qu'il lit

Pour apporter des réponses rapides et ne pas laisser s'installer les difficultés, les passations ont été avancées et se dérouleront du 14 septembre au 2 octobre 2020.

## Des outils de positionnement du CP à la 3<sup>e</sup>

Les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année doivent permettre aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif. Ils apportent une aide aux professeurs pour mieux organiser leur année. Ils offrent des références communes pour que les connaissances, compétences, notions et objets d'enseignement soient abordés de façon équilibrée tout au long des trois années de chaque cycle.

### Les attendus de fin d'année en français et mathématiques

Les attendus de fin d'année fixent un horizon en termes de connaissances et de compétences. Des exemples de réussite sont proposés afin d'illustrer ce que doit savoir faire l'élève de la fin du CP à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>. Ils constituent une contribution à l'évaluation des élèves. Tout au long de l'année, des évaluations régulières sont le moyen de s'assurer de l'acquisition, par tous les élèves, des connaissances et compétences visées, mais aussi de vérifier que les compétences et connaissances travaillées lors des périodes et années précédentes sont toujours maîtrisées.

## Les repères annuels de progression en français, mathématiques et enseignement moral et civique

Les repères annuels de progression contribuent à la mise en place d'un enseignement structuré tout au long de chaque année du cycle en donnant, lorsque c'est nécessaire, des indications de période d'enseignement, l'année scolaire étant répartie en cinq périodes de travail séparées par quatre périodes de vacances. Ces indications doivent permettre de conduire les apprentissages avec un tempo suffisamment soutenu pour que les notions soient réinvesties au cours de l'année. Il s'agit aussi de consacrer le temps nécessaire à toutes les connaissances et compétences du programme et d'éviter que certaines d'entre elles ne soient systématiquement abordées en fin d'année.



Les attendus de fin d'année et repères annuels de progression sont téléchargeables sur le site Internet Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid152614/attendus-fin-annee-reperes-annuels-progression-la.html>

## Tests de positionnement de seconde et de CAP : des outils pour les professeurs

Les élèves entrant en seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP passent en début d'année des tests de positionnement en français et en mathématiques. Ils permettent d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

Les modalités de passation des tests de positionnement en début de 2<sup>de</sup>, qui aident les professeurs à identifier les besoins de chaque élève en français et en mathématiques, ont été simplifiées. En outre, un test spécifique de littérature et numératie (Linu), adapté aux 1<sup>res</sup> années de CAP, est introduit.

# RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

## Une feuille de route pédagogique pour chaque élève jusqu'à la Toussaint

Pour réduire les éventuels écarts constatés entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, les apprentissages sont concentrés sur les connaissances réputées acquises dans le cadre d'une scolarité ordinaire et nécessaires pour commencer leur année dans de bonnes conditions. Ainsi, pour chacun des niveaux d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée, des priorités sont indiquées afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions.

A l'école primaire comme au collège, pour chacun des niveaux d'enseignement, des objectifs pédagogiques prioritaires sont identifiés et mis à disposition des équipes pédagogiques. Au lycée, des fiches établies par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche sont mises à la disposition des enseignants. Elles formulent recommandations et conseils pour la prise en charge des élèves à la rentrée et offrent des repères de formation. Des fiches complémentaires seront progressivement publiées.

L'ensemble de ces ressources est disponible à <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>



### ZOOM SUR LA CIRCULAIRE DU PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Afin de préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020, une circulaire présentant le plan de continuité pédagogique a été publiée en juillet.

Elle pose ainsi des principes, des recommandations et des conseils ou exemples de mise en œuvre, en cas de dégradation de la situation sanitaire à la rentrée scolaire 2020 (ce plan de continuité ne traite donc pas des modalités d'organisation de la rentrée scolaire dans des conditions sanitaires normales).

Deux hypothèses sont développées :

- **Hypothèse 1** : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.
- **Hypothèse 2** : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Télécharger la circulaire présentant le plan de continuité pédagogique :

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

## Devoirs faits : soutenir la réussite de tous les élèves

### L'ESSENTIEL

- « Devoirs faits » est un temps dédié à la réalisation des devoirs qui a lieu au sein de l'établissement, en-dehors des heures d'enseignement, en fin de journée ou à un autre moment.
- Il s'adresse à tous les collégiens, sur la base du volontariat. Les collégiens peuvent être invités par les équipes éducatives à y participer ou les familles en font spontanément la demande auprès des professeurs.
- Il est gratuit pour les familles.
- Son volume horaire est fixé par l'établissement.

### Réduire les inégalités d'accès au savoir

Avec la mise en place de « Devoirs faits », chaque collégien volontaire peut désormais bénéficier gratuitement d'un temps d'étude accompagné, en dehors des heures de classe, pour réaliser ses devoirs.

Ce programme contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

C'est un moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie : comprendre un énoncé, apprendre une leçon, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

La proportion d'élèves susceptibles de bénéficier du programme « Devoirs faits » est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves.

Chaque collège fixe donc les modalités de mise en œuvre, en cohérence avec son projet d'établissement : ces modalités sont d'abord discutées en conseil pédagogique, puis présentées par le chef d'établissement en conseil d'administration.

### Devoirs faits dans l'académie d'Aix-Marseille

L'académie d'Aix-Marseille s'est pleinement engagée pour mettre en œuvre « Devoirs faits ».

**DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE**

**C'est parti !**

LES DEVOIRS À LA MAISON, CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE...

Je n'arrive pas à faire mon français et mes maths !

Je n'y comprends RIEN...

Et en plus, il n'y a PERSONNE pour m'aider !

Je ne suis pas certain d'avoir réussi à faire mes exercices hier.

À partir de maintenant, j'irai faire mes devoirs AU COLLÈGE.

Nous serons AIDÉS pour faire nos exercices et réciter nos leçons...

Tu as raison, moi aussi JE VEUX Y ALLER !

AVEC DEVOIRS FAITS, ON PROGRESSE DE JOUR EN JOUR !

Tom, est-ce que maintenant tu as COMPRIS ton exercice ?

OUI MADAME

Moi aussi, j'ai tout compris !

**DEVOIRS FAITS c'est**

- Pour tous les collégiens volontaires
- Gratuit
- Après les vacances de la Toussaint 2017
- Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative
- En lien avec les parents
- Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours

Maintenant... ...on a PLUS DE TEMPS pour parler de ce que l'on a fait à l'école.



En 2019, 124 504 heures supplémentaires effectives (HSE) ont été réparties entre les quatre départements de l'académie.

Près du quart des collégiens de l'académie (24,5 %) ont bénéficié du dispositif « Devoirs faits ». Il est plus particulièrement développé en éducation prioritaire où 32,4% des élèves y participent.

Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du dispositif « Devoirs faits » dans l'académie d'Aix-Marseille en 2019 par niveau d'enseignement	
6 <sup>e</sup>	34,5 %
5 <sup>e</sup>	23,9 %
4 <sup>e</sup>	19,9 %
3 <sup>e</sup>	19,4 %
Total	24,5 %

Le dispositif Devoirs faits sera particulièrement mobilisé durant l'année scolaire 2020-2021

## Vacances apprenantes

L'opération vacances apprenantes a eu pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement lié au covid-19.

Cette opération a reposé sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires.

L'académie d'Aix-Marseille a particulièrement développé le dispositif école ouverte pendant l'été

2020. Il a permis d'accueillir dans les écoles ou les établissements des jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large. Parmi les sessions organisées, on peut noter les projets « Ecole ouverte buissonnière », qui a permis aux élèves de partir à la campagne ou en zone littorale à la découverte de la nature et du patrimoine local et « L'Été du pro », à l'attention des lycéens professionnels.

## Les dispositifs école ouverte dans les écoles de l'académie

Grâce à l'engagement de plus de 100 écoles, collèges et lycées, ce sont près de 8 200 élèves de l'académie qui ont pu bénéficier du dispositif école ouverte pendant l'été 2020.

Une attention particulière portée aux établissements situés en éducation prioritaire ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que pour les lycées professionnels (dispositif Ecole ouverte « L'Été du pro »).

Dans les écoles (1<sup>er</sup> degré), 92 sessions « Ecole ouverte » ont été mis en œuvre en juillet et août 2020 (dont 15 sessions « école ouverte buissonnière ») au profit de plus de 2 700 élèves.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, 50 collèges et lycées sont engagés dans le dispositif « Ecole ouverte ». Ce sont ainsi 78 sessions « Ecole ouverte » qui ont été organisées au profit de près de 5 500 collégiens et lycéens.

**> Cf. Annexes : chiffres sur les dispositifs école ouverte dans les écoles de l'académie**



## LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ABSENTÉISME

La lutte contre le décrochage scolaire constitue une priorité forte du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortants sans qualification du système éducatif et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché.

Dans ce contexte, le projet académique porte l'objectif ambitieux de développer la persévérance scolaire au bénéfice de chaque jeune considéré comme premier acteur de sa réussite. Une attention particulière est portée sur l'acquisition d'un « savoir vivre ensemble » au travers de l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective.

Le recteur d'académie a confié le pilotage de cet axe majeur au chef du service de l'information et de l'orientation pour garantir, avec l'équipe des Inspecteurs de l'Éducation nationale de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et celle de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la cohérence de sa mise en œuvre sur l'ensemble de l'académie. Les notions d'appétence et de persévérance scolaires sont mises en avant autour des trois axes : la prévention, l'intervention et la remédiation.

### La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Quotidiennement, la mise en œuvre de cette mission s'effectue grâce à 50 formateurs et coordinateurs au sein des établissements (collèges, lycées et lycées professionnels) dont les objectifs visés concourent au maintien en scolarité, au bien-être et à l'épanouissement de chaque élève. Pour ce faire, ils développent des stratégies visant à promouvoir la prévention universelle et la quête de la persévérance scolaire.

La MLDS propose aux jeunes en risque ou en situation de rupture scolaire des « entretiens de situation » pour trouver une réponse adaptée à leurs besoins. Plusieurs solutions sont offertes en fonction des compétences et des appétences des jeunes reçus : actions conjoncturelles et structurelles, dispositifs relais, retour en formation... Au 15 mars 2020, la MLDS a reçu 626 jeunes en actions (1719 jeunes reçus en entretiens).



## PRÉPARER LES ÉLÈVES À LEUR AVENIR

### Le lycée Général et Technologique : des parcours plus diversifiés et plus proches des goûts des élèves

#### L'ESSENTIEL

- Les élèves scolarisés cette année en Terminale générale et technologique seront les premiers à présenter les épreuves terminales du nouveau baccalauréat en juin 2021.
- La réforme du baccalauréat a pour objectifs de :
  - mieux prendre en compte le travail des lycéens et les accompagner dans la construction de leurs projets ;
  - en faire un véritable tremplin vers la réussite dans l'enseignement supérieur ;
  - simplifier un examen devenu trop complexe.
- À partir de la première, les séries sont désormais remplacées par des enseignements de spécialité. Les élèves choisissent trois enseignements de spécialité de 4 h en première, puis deux de 6 h en terminale, en fonction de leurs talents et de leurs envies. Cette logique d'approfondissement leur permet de mieux se préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- Le baccalauréat 2021 repose pour une part sur un contrôle continu et pour une autre part sur des épreuves terminales.
- Le contrôle continu est composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.
- En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).

## Mieux accompagner les élèves vers la réussite

### Le lycée Général

Au lycée général, en 1<sup>ère</sup> et Terminale, les séries disparaissent au profit d'enseignements communs, du choix de trois spécialités de 4 h en 1<sup>ère</sup> puis de deux spécialités de 6 h en Terminale, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

Le lycée offre désormais trois types d'enseignements à partir de la classe de 1<sup>ère</sup> :

#### • Des enseignements communs :

Ils donnent un large socle de culture commune, humaniste et scientifique, ouvert aux enjeux de l'avenir.

#### • Des enseignements de spécialité :

Les élèves de la voie générale choisissent leurs enseignements de spécialité :  
 - à la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent 3 enseignements de spécialité qu'ils suivront en première (4 h hebdomadaires par spécialité) ;  
 - à la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale (6 h hebdomadaires par spécialité)

**Dans l'académie d'Aix-Marseille, les lycées proposent en moyenne 10 enseignements de spécialité.**

#### • Des enseignements optionnels :

Des enseignements facultatifs permettent à l'élève de compléter son parcours. D'une durée de 3 h, les élèves peuvent choisir 1 enseignement optionnel en première et jusqu'à 2 en terminale.

Par ailleurs, en seconde, première et terminale, les lycéens bénéficient de 54 h par an d'aide à l'orientation pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Enfin, les programmes d'enseignement ont été revus pour les classes de première et de terminale, dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur.

### Choix d'enseignements de spécialité en Terminale dans l'académie d'Aix-Marseille

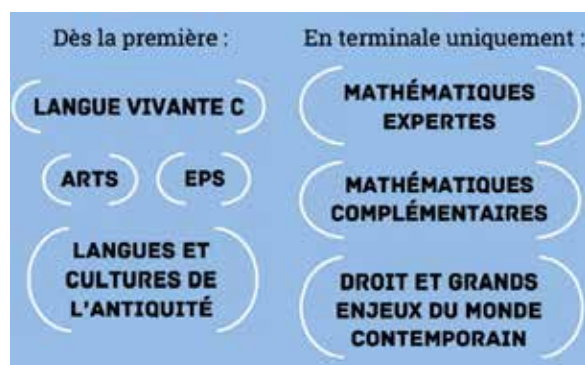
Les élèves et les familles se sont pleinement saisis des libertés nouvelles qui leur étaient offertes. Dans l'académie d'Aix-Marseille, les enseignements de spécialités qui seront les plus suivis par les élèves de Terminale en 2020-2021 sont :

- Mathématiques (suivi par 40,5%),
- Physique-chimie (suivi par 35,51%),
- Sciences économiques et sociales (suivi par 32,3%),
- Sciences de la vie et de la terre (suivi par 26,6%),
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (suivi par 25,6%),
- Littérature étrangère en anglais (suivi par 15,8%),
- Humanités, littérature et philosophie (suivi par 8,7%)

Enseignements communs		Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE		4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE		3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE		0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B		4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE		2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE		2 h	2 h
		<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première	Terminale	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h		
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h		
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h		
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h		
	<b>12 h</b>	<b>12 h</b>		

\* En lycée d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques  
 \*\* Avec un complément de 2 h en physique

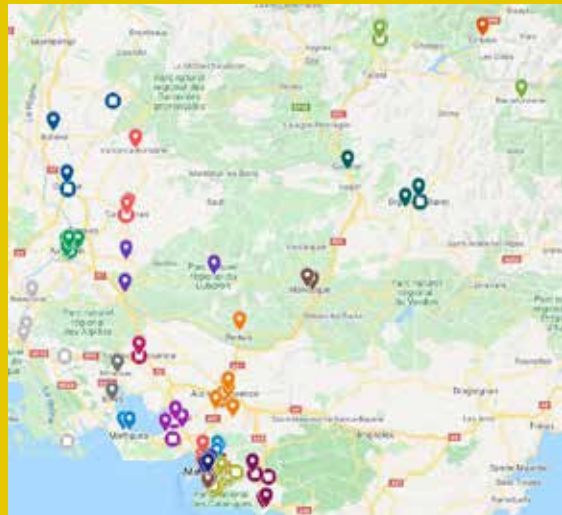




## La carte des enseignements de spécialité dans l'académie d'Aix-Marseille

Le site Internet de l'académie propose une carte interactive permettant de consulter la liste des enseignements de spécialité et d'options proposés dans chacun des lycées. Cette carte des enseignements de spécialité, des langues vivantes et des options a été élaborée sur le principe de la cohérence de l'offre afin de permettre la continuité du parcours des élèves au sein du réseau et d'offrir au sein de chaque réseau le maximum de possibilités aux élèves.

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) > Examens et concours  
 > Baccalauréat général et technologique  
 > Bac 2021 : la voie générale



## La voie technologique

La voie technologique conserve son organisation actuelle en séries. Des ajustements ont été apportés pour proposer un socle de culture commune articulé avec les enseignements de spécialité et l'aide à l'orientation.

**Des enseignements communs et des spécialités par série**

**ENSEIGNEMENTS COMMUNS**

Français en 3 <sup>ème</sup> Philosophie en 7 <sup>ème</sup>	Histoire géographique	Enseignement moral et civique
Langue vivante A et langue vivante B	Éducation physique et sportive	Mathématiques

**ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ PAR SÉRIE**

- STMG** Sciences et technologies du management et de la gestion  
Sciences de gestion et numérique, management, droit et économie
- ST2S** Sciences et technologies de la santé et du social  
Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, physique chimie pour la santé
- ST2D** Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable  
Innovation technologique, ingénierie et développement durable, physique chimie et mathématiques
- STL** Sciences et technologies de laboratoire  
Physique chimie et mathématiques, biochimie, biologie, biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire
- STIR** Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration  
Enseignement scientifique alimentaire/environnement, sciences et technologies culinaires et des services, économie-gestion hôtelière
- S2TMD** Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse  
Canton : culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre
- STD2A** Sciences et technologies du design et des arts appliqués  
Physique chimie, outils et langages numériques, design et métiers d'art
- STAV** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant  
Aménagement, productions, agrobioproduction, transformation et services. Uniquement en lycée agricole. Programme unique à chaque établissement. Cinq semaines de stage en organisme ou en entreprise. Un choix d'option est également proposé.

## Le lycée professionnel : une voie d'excellence

### L'ESSENTIEL

- Si elle connaît de très belles réussites, la voie professionnelle doit être davantage attractive, insérante et former aux métiers de demain. En effet, les jeunes qui entrent aujourd'hui en lycée professionnel seront encore en emploi en 2060. Il est donc indispensable que le lycée professionnel se transforme pour :
  - attirer davantage de lycéens motivés par les caractéristiques de la voie professionnelle ;
  - mieux former aux compétences nouvelles liées aux mutations technologiques et environnementales ;
  - mieux assurer la réussite du parcours scolaire de formation que ce soit par voie scolaire ou par apprentissage ;
  - mieux accompagner les lycéens vers la poursuite d'études et une insertion professionnelle durable.
- La nouvelle voie professionnelle en 12 points :
  - Des campus d'excellence ancrés dans les territoires.
  - Un appel à projet PIA3 doté de 50M d'euros en faveur de la voie professionnelle.
  - De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels.
  - Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir.
  - La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes.
  - Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes.
  - Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.
  - Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles.
  - Une 2<sup>nd</sup>e professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible.
  - Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs.
  - En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir.
  - Réalisation d'un chef-d'oeuvre présenté au baccalauréat professionnel.

### Un certificat d'aptitude professionnelle en un, deux ou trois ans

En fonction des profils et des besoins, le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans.

- Le CAP en 1 an sera proposé à :
  - des élèves de 1<sup>ère</sup> ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour obtenir un CAP ;
  - des jeunes ayant déjà un diplôme (et qui ne passeront pas d'épreuves générales) ;
  - des élèves de 3<sup>e</sup>, qui ont un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire.

- Le CAP en 2 ans sera proposé aux élèves de 3<sup>e</sup> pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.
- Le CAP en 3 ans sera proposé aux élèves qui ont des besoins particuliers.

Après l'obtention d'un CAP l'élève peut entrer dans la vie active ou choisir de poursuivre sa formation en intégrant la classe de 1<sup>ère</sup> professionnelle. La co-intervention est une nouveauté qui permet de rendre les enseignements généraux plus concrets en les associant aux compétences professionnelles des élèves.

## Baccalauréat professionnel : la seconde organisée par famille de métiers

À la fin du collège, les élèves n'ont, le plus souvent, qu'une représentation approximative et parfois même erronée de la formation dans laquelle ils s'engagent et du métier vers lequel elle conduit. L'organisation de la classe de 2<sup>nd</sup>e par familles de métiers permet à tous les élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix.

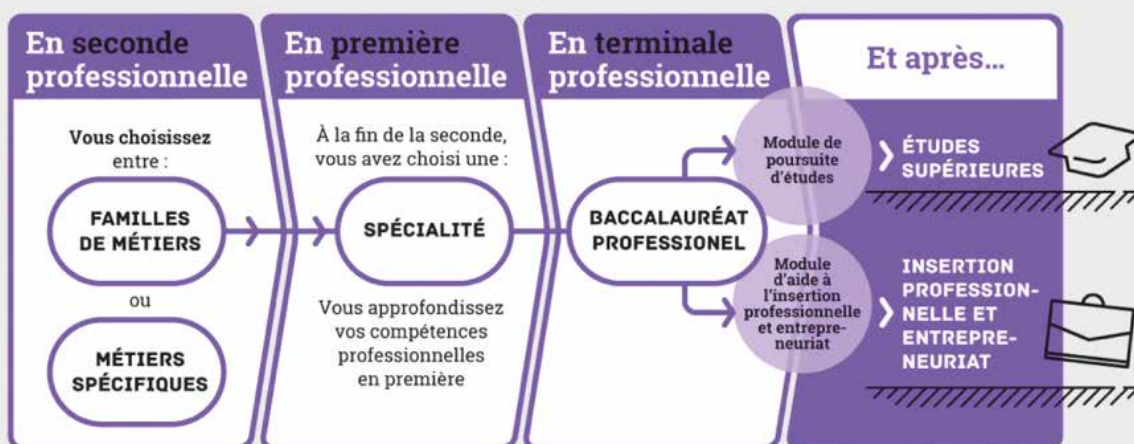
Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats. Ainsi, en choisissant une famille de métiers, les élèves choisissent un

domaine qui leur plaît et choisiront leur spécialité à la fin de l'année de 2<sup>nd</sup>e. Pendant cette année de 2<sup>nd</sup>e, les élèves apprennent des savoir-faire communs à toutes les spécialités (par exemple, en 2<sup>nd</sup>e « métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics », les élèves apprennent à organiser le chantier, respecter les règles de sécurité ou encore mettre en place un échafaudage, des compétences aussi utiles en menuiserie qu'en charpente).

**À la rentrée 2020, 9 familles de métiers sont mises en place dans les classes de seconde.** A terme, la voie professionnelle comportera 14 familles de métiers (les 5 restantes seront mises en place à la rentrée 2021).

Familles de métiers à la rentrée 2020	Spécialités
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux publics</li> <li>• Technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre)</li> <li>• Interventions sur le patrimoine bâti, option A Maçonnerie</li> <li>• Interventions sur le patrimoine bâti, option B Charpente</li> <li>• Interventions sur le patrimoine bâti, option C Couverture</li> <li>• Menuiserie aluminium-verre</li> <li>• Aménagement et finitions du bâtiment</li> <li>• Ouvrages du bâtiment : métallerie</li> </ul>
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion-administration</li> <li>• Logistique</li> <li>• Transport</li> </ul>
Métiers de la relation client	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métiers du commerce et de la vente, option A Animation et gestion de l'espace commercial</li> <li>• Métiers du commerce et de la vente, option B Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale</li> <li>• Métiers de l'accueil</li> </ul>
Métiers des industries graphiques et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Façonnage de produits imprimés, routage</li> <li>• Réalisation de produits imprimés et pluri média option A productions graphiques</li> <li>• Réalisation de produits imprimés et pluri média option B productions imprimées</li> </ul>
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien d'études du bâtiment option A : Études et économie</li> <li>• Technicien d'études du bâtiment option B : Assistant en architecture</li> <li>• Technicien géomètre-topographe</li> </ul>
Métiers de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boucher-charcutier-traiteur</li> <li>• Boulanger-pâtissier</li> <li>• Poissonnier-écailler-traiteur</li> </ul>
Métiers de la beauté et du bien-être	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Esthétique cosmétique parfumerie</li> <li>• Coiffure</li> </ul>
Métiers de l'aéronautique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aéronautique option Avionique</li> <li>• Aéronautique option Système</li> <li>• Aéronautique option Structure</li> <li>• Aviation générale</li> </ul>
Métiers de l'hôtellerie-restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cuisine</li> <li>• Commercialisation et services en restauration</li> </ul>

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Janvier 2019

## Le chef-d'œuvre dans la transformation de la voie professionnelle

La réalisation d'un chef-d'œuvre, synonyme d'excellence et de reconnaissance par les pairs (et donc de confiance), témoigne de savoirs, savoir-être et de savoir-faire. Il développe un sentiment d'appartenance à des communautés professionnelles.

Le chef-d'œuvre est une démarche de réalisation très concrète qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'élève ou l'apprenti. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collaboratif.

Sa réalisation concerne :

- tous les élèves et apprentis de CAP sur le cycle de formation ;
- tous les élèves/apprentis des baccalauréats professionnels sur le cycle terminal (classes de première et terminale).

Le chef-d'œuvre systématise et incarne la pédagogie de projet dans l'enseignement professionnel.

Il est un moment et un objet de formation exceptionnel dans le parcours de l'élève contribuant à sa motivation et à son développement personnel. Il vise aussi à promouvoir l'excellence professionnelle du candidat dans un but de valorisation de son parcours de formation auprès des futurs recruteurs.

Cette réalisation ambitieuse mobilise et développe des compétences professionnelles issues du référentiel du diplôme préparé par l'élève, mais aussi d'autres compétences communes aux domaines généraux et professionnels. Les compétences sociales et de créativité méritent une attention particulière dans la progression des élèves. La réalisation du chef-d'œuvre va résolument renforcer la place de l'enseignement par projet au sein des établissements, type d'enseignement indispensable à la construction du projet de l'élève, à la préparation de son insertion professionnelle, mais aussi de sa poursuite d'étude. Elle a aussi pour objectif de porter, sur les deux ans de formation, la cohérence des enseignements entre eux et le sens d'un ensemble pluriel pour un jeune lycéen entrant en CAP ou en première professionnelle.



## L'éducation artistique et culturelle : une ouverture pour tous

### L'ESSENTIEL

- L'Éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier d'épanouissement personnel, de réussite scolaire et d'insertion socio-professionnelle. La démarche volontariste en faveur de son développement vise à permettre l'accès de tous à la culture, en particulier ceux qui en sont les plus éloignés.
- L'académie d'Aix-Marseille met pleinement à profit les dispositifs nationaux existants et développe également de nombreux partenariats avec les acteurs artistiques et culturels de son territoire.

### Les actions partenariales dans l'académie d'Aix-Marseille

L'académie est un territoire précurseur dans la mise en cohérence, à travers de nombreuses conventions, de ses actions et de ses ressources avec celles des différents partenaires culturels et institutionnels (en particulier la Direction régionale des affaires culturelles<sup>1</sup> (DRAC) - ministère de la Culture et les collectivités territoriales).

Ces actions partenariales en faveur de l'éducation artistique et culturelle sont notamment réalisées grâce à l'engagement de **60 professeurs relais chargés d'une mission de service éducatif auprès d'une structure culturelle**.

En 2019-2020, l'académie a contribué à la structuration d'un parcours d'éducation artistique pour chaque élève en proposant :

- un accompagnement renforcé des écoles, collèges et lycées pour la mise en place du dispositif national « Quart d'heure de lecture » ;
- des ressources pratiques pour la mise en œuvre du « Plan chorale » ;
- plus de 70 formations spécifiques « EAC » aux enseignants, aux référents « culture » des collèges et des lycées, aux professeurs documentalistes dans le cadre du Plan académique de formation ;
- un appel à projets auprès des écoles, collèges et lycées publics de l'académie. Près de 74 000 euros ont ainsi été délégués sur l'ensemble du territoire académique pour soutenir 148 projets ;
- une dotation financière pour l'enrichissement du fonds des bibliothèques

scolaires en zone rurale, à hauteur de 58 500 euros ;

- l'organisation d'un séminaire régional dans le cadre du Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) « Patrimoines et créativité » qui associe la Région académique, CANOPÉ, la DRAC, la DRAAF, les Instituts supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) et plusieurs collectivités ;
- le déploiement progressif d'ADAGE, application nationale dédiée à la généralisation de l'EAC, permettant pour la première fois de visualiser le volet culturel des écoles et EPLE, de demander des subventions et de rechercher des partenaires culturels de proximité.

Les équipes pédagogiques peuvent s'appuyer sur les dispositifs culturels académiques développés par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) avec les nombreux partenaires de l'académie.

Elles peuvent ainsi bénéficier de :

- dispositifs nationaux que la DAAC pilote au niveau académique : le Prix Jean Renoir, Lycéens et apprentis au cinéma, Collège au cinéma, le Prix Goncourt des lycéens, Orchestre à l'école, « La classe, l'œuvre ! », « L'école en chœur », « La Fabrique à Chansons », « Création en cours »...
- partenariats locaux avec les acteurs culturels :
  - Arts de la rue et arts du cirque : « Collégiens en espace public » avec la Cité des arts de la rue ; Archaos - projets en lien avec l'entre-deux biennale.
  - Arts visuels : une Rentrée en images avec les Rencontres d'Arles ; une Rentrée numérique avec Seconde Nature ; dispositifs avec le MUCEM ; dispositifs avec la Collection Lambert en Avignon.

<sup>1</sup> En juillet 2016, l'académie a été la première en France à signer une convention cadre inter-académique Aix-Marseille-Nice avec la DRAC. En septembre 2017, sous l'égide du Haut conseil de l'EAC, une convention État (DRAC, DRAAF, académies d'Aix-Marseille et de Nice) / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été signée afin de garantir la consolidation d'une offre culturelle et artistique en phase avec le rayonnement du territoire et l'épanouissement des populations et notamment de la jeunesse

- Cinéma : École, Collège au cinéma, festival FID Marseille ; festival PRIMED ; toute la lumière sur les SEGPA avec l'Alhambra.

- Danse : « Entrez dans la danse » avec le Ballet National de Marseille ; « On y danse » avec le CDCN Les Hivernales ; « Autour de la danse » avec le Festival de Marseille.

- Littérature : « Lettre à Soi, l'être à l'autre » ; Prix Godot des Nuits de l'Enclave ; festival « Oh Les Beaux Jours » ; Averroès Junior ; prix littéraire Jeunesse de Marseille ; manifestations littéraires Territoire Istres Ouest Provence.

- Musique : Concerts itinérants (IMFP) ; Cri du Port ; Fabulajazz ; dispositifs de sensibilisation et de production avec le Festival d'Aix ; dispositifs avec l'Opéra de Marseille et le Théâtre de l'Odéon ; Chorégies d'Orange ; Orchestre d'Avignon-Provence.

- Patrimoine et architecture : parcours aixois : Musée Granet et Pavillon Vendôme ; Musée Ziem de Martigues ; « Viv(r)e l'architecture - architecture et mon territoire ».

- Théâtre : La parole en actes avec l'École Régionale d'Acteurs de Cannes Marseille.

## La rentrée en musique dans l'académie d'Aix-Marseille

La rentrée scolaire 2020 est marquée par la 4<sup>e</sup> édition de « la rentrée en musique ».

Cette opération concerne l'ensemble des écoles, les collèges et les lycées. Les chorales et/ou les orchestres scolaires sont au cœur de l'organisation de cet événement. Les élèves et les parents musiciens sont aussi associés à ce temps fort de même que le milieu associatif et les collectivités locales. Cette opération se réalise en lien étroit avec le ministère de la culture de sorte que toutes les institutions culturelles peuvent être sollicitées pour ce moment exceptionnel.

Grâce à cette mobilisation, la rentrée en musique permet de :

- commencer l'année scolaire par un moment de partage musical qui contribue au climat de confiance indispensable à la réussite des élèves ;
- accueillir dans les meilleures conditions les nouveaux élèves de l'école ou de l'établissement ;
- créer des liens bienveillants entre toute la communauté scolaire.

### Exemples de manifestations partenariales et fédératrices qui se dérouleront à la rentrée 2020 dans l'académie

#### Un concert de rentrée proposé par l'Orchestre de région Avignon-Provence : « Beethoven et ses contemporains »

Salle George Brassens, Bollène -  
Vendredi 4 septembre 2020, 14h30



Concert présenté et participatif en partenariat avec le collège Henri Boudon et la DAAC pour fêter le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Ludwig van Beethoven. Au programme :

- Ludwig van Beethoven, Symphonie n°5, Premier mouvement
- Ludwig van Beethoven, Symphonie n°1, Quatrième mouvement
- Étienne Nicolas Méhul, Symphonie n°3, Troisième mouvement
- Franz Schubert, Symphonie n°4, 2<sup>e</sup> mouvement
- Ludwig van Beethoven, Symphonie n°7, 2<sup>e</sup> mouvement
- Joseph Haydn, Symphonie 101, 2<sup>e</sup> mouvement
- Ludwig van Beethoven, Symphonie n°8, 2<sup>e</sup> mouvement,
- Ludwig van Beethoven, Quatuor à cordes n°16, 4<sup>e</sup> mouvement
- Richard Dubugnon, Caprice
- Temps d'échanges et Symphonie n°9 de Ludwig van Beethoven

Debora Waldman, toute nouvelle Directrice musicale de l'Orchestre propose un concert avec la participation des élèves de l'Orchestre à l'école.

#### Musiques en fête - Chorégies d'Orange

Samedi 11 septembre 2020 en soirée



Depuis 2011, le Théâtre Antique d'Orange devient, le temps d'une soirée, la plus grande salle de spectacle de France avec Musiques en fête, qui ouvre ainsi, chaque année, la saison du festival des Chorégies d'Orange. Ce spectacle de divertissement en direct sur France TV réunit

artistes classiques et de variétés, accompagnés par un orchestre symphonique, des danseurs et choristes.

Depuis 2017, les choristes des collèges et lycées de Vaucluse sont associés à cette manifestation. Programmée initialement en Juin 2020, cette soirée est reportée le samedi 11 septembre 2020.

250 choristes participeront à un tableau musical de 4 minutes.

Les établissements concernés sont :

- Avignon : Lycée Aubanel / Lycée Pasteur / Collège St Michel / Collège La Salle
- Cavaillon : Collège Hugues / Collège St Charles
- Chateaufort : Collège St Joseph
- Orange : Collège Arausio
- Vaison la Romaine : Collège D'Arbaud

### Une rentrée en musique : extraits du Printemps des chorales scolaires

Le plan de généralisation de la pratique chorale lancé en décembre 2017 conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, rappelle l'intérêt multiple que les élèves peuvent trouver dans la pratique du chant choral, tant sur le plan artistique que pédagogique et social, et définit les différents objectifs à mettre en œuvre à l'école, au collège et au lycée. L'académie accompagne ce plan avec le dispositif «Le printemps des chorales scolaires».

A l'occasion de la rentrée en musique, les écoles, collèges et lycées présenteront des extraits des spectacles qui étaient programmés dans le cadre de cette manifestation dont l'édition 2020 avait dû être reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

## Sport à l'école

### L'offre de formation en Éducation physique et sportive dans le 2<sup>nd</sup> degré

L'Éducation physique et sportive (EPS) comporte l'enseignement obligatoire pour tous les élèves, l'enseignement optionnel au lycée général et technologique et les Sections Sportives Scolaires (SSS) pour tous les types d'établissements.

**À la rentrée 2020, l'enseignement optionnel sera proposé dans 60 lycées (47 établissements publics et 13 établissements privés sous contrat).** Il

concerne toutes les pratiques physiques. Les élèves renforcent et élargissent les compétences qu'ils ont acquises dans l'enseignement commun par la découverte et/ou l'approfondissement de 3 à 6 activités sur le cursus, à raison de 3 heures par semaine. Des thèmes d'étude (environnement, développement durable, prévention, santé,

intervention pédagogique etc.) leur sont proposés. Cet enseignement vise à accroître l'autonomie des élèves, à enrichir leur compréhension et leur vécu des pratiques physiques et artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société. Il contribue au développement des compétences orales à travers la pratique de l'argumentation. Il est évalué en contrôle continu.

A titre expérimental, et pour une durée de 3 ans, 2 établissements publics proposent un enseignement optionnel renforcé (4h de pratique par semaine).

### Mobilisation pour Paris 2024



Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service

de la société », a été validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017. Sa première mesure indique de « créer un label Génération 2024 pour les établissements scolaires et universitaires ».

Ainsi, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports ont lancé un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

La labellisation<sup>1</sup> « Génération 2024 » vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

**Les académies d'Aix-Marseille et de Nice ont souhaité organiser la labellisation Génération 2024 au niveau de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

La sélection est opérée par le comité de pilotage territorial en fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges. Une attention est apportée à la diversité des profils des écoles et établissements retenus (dans et hors les réseaux d'éducation prioritaire, milieu rural ou urbain...) en commençant par ceux déjà engagés dans une démarche d'ouverture sportive.

Par ailleurs, le comité de pilotage régional a décidé une déclinaison du label : or, argent et bronze.

Ces déclinaisons ont été attribuées en fonction des actions et dispositifs déjà en œuvre dans les écoles et établissements retenus.

**La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur compte actuellement 92 écoles et établissements scolaires labellisés « Génération 2024 ». La labellisation 2020-2021 se déroulera à l'automne et permettra de développer les projets sportifs de davantage d'écoles, collèges et lycées de la région académique.**

<sup>1</sup> Traditionnellement organisée au printemps, la labellisation a été exceptionnellement repoussée à l'automne en raison de la crise sanitaire du Covid-19

# LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

## Le service public de l'école inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour une École plus inclusive.

**Dans l'académie d'Aix-Marseille, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements scolaires a augmenté de plus de 39,5% sur les 7 dernières années scolaires<sup>1</sup>.**

Les modes de scolarisation sont diversifiés et plus nombreux. Un élève en situation de handicap peut être scolarisé :

- individuellement dans une école, un collège ou un lycée, sans ou avec l'aide d'un Accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) ;
- dans une Unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) située dans une école, un collège ou un lycée. Elles ont pour mission d'accueillir, de façon différenciée, des élèves en situation de handicap, afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire. L'académie d'Aix-Marseille compte 322 ULIS ;
- dans un établissement médico-social qui permet aux élèves de disposer d'un appui de professionnels du médico-social en plus du temps de scolarisation.

### Trois modalités sont possibles :

- dans une unité d'enseignement interne d'un établissement médico-social : des salles de classes sont situées dans l'établissement médico-social. La durée d'enseignement varie au regard des capacités de scolarisation de l'élève ;
- dans une unité d'enseignement externalisée : la salle de classe est située dans une école ou un établissement scolaire. Les élèves bénéficient de l'appui de professionnels du médico-social sur leur lieu de scolarisation ;
- en scolarisation partagée : les élèves rattachés à un établissement médico-social bénéficient d'un temps de scolarisation dans l'établissement médico-social et d'un temps en école ou établissement scolaire ordinaire (en ULIS par exemple).

Une action forte est conduite en faveur du recrutement, de la pérennisation et de la professionnalisa-

tion des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Les emplois aidés, contrats limités dans leur renouvellement, sont transformés en emplois d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). **L'académie d'Aix-Marseille dispose de 3 836 emplois d'AESH mobilisés pour l'accompagnement individuel ou mutualisé de ces élèves.**

## Un grand service public de l'École inclusive

Un « grand service public de l'École inclusive » est mis en œuvre depuis la rentrée 2019. Il trouvera son plein aboutissement en 2022.

Face à l'augmentation constante du nombre d'élèves concernés, l'École **replace ainsi la proximité et la réactivité au cœur de l'organisation de l'accompagnement. La simplification des démarches des familles et la personnalisation des parcours des élèves sont deux autres piliers de ce plan de transformation, qui s'articule autour de sept axes :**

1. Instituer un service de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
2. Mieux accueillir les parents et l'élève et simplifier les démarches.
3. Former et accompagner les enseignants.
4. Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap.
5. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
6. Structurer la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires.
7. Piloter et évaluer le déploiement des mesures.

## Les PIAL, vecteurs d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap

Les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

<sup>1</sup>- 11 121 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation en 2013-2014, contre 18 383 en 2019-2020

**Le Pial : qu'est-ce que c'est ?**

Le Pial facilite la gestion des personnels d'accompagnement humain pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une notification d'aide humaine de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de manière plus réactive et plus qualitative.

Le Pial peut concerner les écoles maternelles et élémentaires d'une circonscription du premier degré, un ou plusieurs établissement(s) secondaire(s), ou encore un collège et des écoles de son secteur, on parle alors de Pial inter degré. **Dans l'académie d'Aix-Marseille, 200 Pial ont été déployés.**

Dans tous les cas, le Pial mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe éducative pour identifier les besoins pédagogiques de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

Dans chaque Pial, un coordonnateur met en adéquation les ressources en accompagnement avec les besoins qui ont été notifiés par les CDAPH et identifiés par l'équipe pédagogique et éducative. Il établit les emplois du temps des accompagnants, en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement concernés, en tenant compte des besoins des élèves et des compétences des accompagnants.

**Un Pial : comment ça marche ?**

Avant la rentrée scolaire :

- le coordonnateur du Pial recense les besoins en accompagnement qui ont été notifiés par la CDAPH et réalise une estimation des besoins nouveaux pour l'année scolaire à venir ;
- les accompagnants sont pré-affectés et, le cas échéant, recrutés pour permettre de répondre aux besoins anticipés par le coordonnateur du Pial ;

Au moment de la rentrée scolaire ou lorsqu'ils reçoivent leur notification pour les élèves qui sont nouvellement accompagnés :

- l'accompagnement humain notifié par la CDAPH est mis en œuvre sans délai ;
- les familles des élèves en situation de handicap sont reçues par le directeur d'école ou le chef d'établissement, et rencontrent l'enseignant ou le professeur principal et l'accompagnant de leur enfant ;
- les familles peuvent s'adresser à une cellule de réponse qui dispose d'un numéro dédié sur toutes les questions relatives à l'aide humaine.

Tout au long de l'année, l'accompagnement est organisé au sein du Pial pour tenir compte en continu de l'évolution des besoins pédagogiques des élèves accompagnés, des événements scolaires (périodes de stage, sorties et voyages scolaires, etc.) et des aléas de gestion (absence d'un accompagnant ou d'un élève accompagné).

**Mieux accueillir les parents**

**A la rentrée scolaire chaque département dispose d'une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux parents et responsables légaux.**

**Ces cellules sont joignables depuis un numéro national unique : 0 805 805 110'**



Actives depuis le mois de juillet, ces cellules permettent de mieux prendre en compte les interrogations au moment de la rentrée scolaire (informer sur les dispositifs existants, le fonctionnement du

service public de l'École inclusive, répondre aux familles sur le dossier de leur enfant) avec un objectif de réponse aux demandeurs dans les 24 heures suivant l'appel.

**Par ailleurs, le site Internet de l'académie permet aux familles d'entrer directement en contact par voie électronique avec le service de leur département en charge de :**

- la mise en œuvre de la notification d'Accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)
- l'attribution d'un matériel pédagogique adapté
- l'affectation en Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ou en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Cette saisine par voie électronique se fait à : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) > contact > scolarité > Elèves en situation de handicap (la famille choisit le département de scolarisation de son enfant et la thématique pour laquelle elle veut des informations auprès des services départementaux de l'Education nationale).



**Le site Internet de l'académie fournit aux familles d'enfants en situation de handicap toutes les informations pratiques et contacts (différentes modalités de scolarisation, les aides compensatoires existantes, les démarches...).**

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) > Action éducative > Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers > Elèves en situation de handicap.

1 Bascule vers la cellule de son département après saisie du code du département ou vers la cellule nationale Aide Handicap Ecole.

# RESPECTER AUTRUI ET S'ENGAGER POUR LA RÉPUBLIQUE

## La lutte contre le harcèlement

### L'ESSENTIEL

- Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques. Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyber harcèlement. On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :
  - un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
  - il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
  - il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.
 Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples.
- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a arrêté un plan d'actions de prévention qui se décline tout au long de l'année sur l'ensemble des territoires afin de combattre toutes les formes de harcèlement entre élèves.

### Lutter contre le harcèlement en impliquant les élèves

La politique nationale trouve sa déclinaison dans l'académie autour de 4 axes :

#### Sensibiliser

Le site « Non au harcèlement<sup>1</sup> » et la page Facebook<sup>2</sup> permettent à chacun d'être tenu informé des nombreux projets réalisés sur l'ensemble du territoire. Des fiches destinées aux parents proposent des conseils pour accompagner leurs enfants qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins. Des experts expliquent également la complexité du processus de harcèlement. Afin de faire prendre conscience à l'ensemble de la

société de l'importance de repérer et résoudre les situations de harcèlement, une journée nationale pour dire « Non au harcèlement » a été créée depuis 2 ans. Elle a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi après les vacances de la Toussaint. Cette journée donne lieu à une grande mobilisation au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

#### Prévenir

Le harcèlement est l'un des thèmes pouvant être abordés dans le cadre de l'enseignement moral et civique en cycles 2 et 3. Le prix « Non au harcèlement », reconduit en 2019<sup>3</sup> pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, est ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée, ainsi qu'aux structures péri et extrascolaires.

1 Retrouvez la campagne 2019-2020 « A plusieurs on est plus fort contre le harcèlement » sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) : [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

2 Consultez la page Facebook sur le harcèlement à l'école : [www.facebook.com/nonauharcementalecole](https://www.facebook.com/nonauharcementalecole)

Les élèves doivent ainsi réaliser un support de communication (affiche ou vidéo) qui accompagne le projet de lutte contre le harcèlement qu'ils souhaitent mener dans leur établissement (cf. ci-après).

### Former

Des formations nationales régulières sont organisées pour les référents « harcèlement ». Ils sont chargés de déployer des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels des écoles et des établissements du second degré. Des formations sont affichées au plan académique de formation à destination des personnels.

Par ailleurs, les formations « ambassadeurs lycéens et collégiens » visent à rendre les élèves acteurs de prévention en participant à la sensibilisation de leurs pairs avec des référents adultes.

Depuis plusieurs années, l'académie d'Aix-Marseille s'est engagée dans ces formations avec les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL) et les élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

### Prendre en charge

Deux numéros verts nationaux sont mis à la disposition de tous :

- « Non au harcèlement », numéro vert national 3020. Ce numéro sert à conseiller les appelants, à leur offrir une écoute bienveillante et surtout à agir.
- « Net écoute », 0800 200 000 pour les cyber violences et le cyber harcèlement.

Par ailleurs l'académie d'Aix-Marseille propose un contact via le numéro : **04 42 91 75 00**

À partir de l'activité d'écoute et d'expertise des plateformes d'appels dédiées aux familles, les référents nommés par le recteur s'emploient à veiller à l'application des protocoles de traitement et accompagnent les familles et les établissements dans la résolution des situations.

Des interventions d'associations agréées par notre académie peuvent être réalisées pour acquérir des outils pour travailler avec les élèves sur le vivre ensemble, éduquer à l'empathie, développer leurs compétences émotionnelles mais aussi aider au repérage des situations et à leur prise en charge.

Les personnels peuvent également renforcer leurs connaissances sur le harcèlement grâce aux deux parcours M@gistère premier et second degrés. Les partenariats internes (Équipe mobile académique de sécurité, cellule de veille numérique, etc.) et externes (réseaux de soins, associations agréées...) sont développés.

## PRIX ACADEMIQUE 2020 DU CONCOURS « NON AU HARCELEMENT »

L'académie d'Aix-Marseille poursuit son engagement dans la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement qui s'inscrit dans la démarche globale et systémique d'amélioration du climat scolaire. Elle présente un fort taux de participation au niveau national dans le cadre du prix Non Au Harcèlement.

Pour l'édition 2020, 40 productions dans la catégorie affiche et 41 dans la catégorie vidéo ont été envoyés au rectorat. Au total, plus de 2200 élèves de l'académie ont participé à ce concours. Ils étaient issus de 14 lycées, 32 collèges, 13 écoles et 3 structures externes. Parmi les 10 lauréats académiques deux ont été primés au niveau national. Par ailleurs, en plus du prix de leur catégorie ils ont chacun reçu un prix supplémentaire.

L'école de Caromb a reçu le prix national spécial École élémentaire et le prix de la communication pour sa vidéo « Ça recommence ».

Le lycée Dominique Villars de Gap a été désigné lauréat national dans la catégorie lycée et a reçu « coup de cœur national du jury des élèves » pour sa vidéo « Parce que le harcèlement, c'est ensemble qu'on l'arrête ».



1 Consultez le site de l'académie pour découvrir le Prix académique 2020 du concours « Non au harcèlement » : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid152131/prix-academique-2020-concours-non-harcèlement.html>





## La mission académique « mémoire et citoyenneté »

**Mnémosyté** : Contraction de Mnémosyne, la déesse de la mémoire dans la mythologie grecque, et de cité, la polis de la Grèce antique.

La transmission de la mémoire tient une place de plus en plus grande dans la formation des élèves. Ses objectifs coïncident avec ceux de l'éducation à la citoyenneté dans la mesure où le rôle dévolu à la mémoire est présenté comme essentiel pour préparer chaque élève à sa vie de citoyen par une éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant. La mission « mémoire et citoyenneté » baptisée dans l'académie, **Mnémosyté**, a pour objectifs, d'une part, de mettre en œuvre la politique académique sur les questions liées à la mémoire notamment autour des concours scolaires, des commémorations, etc., et d'autre part, d'apporter une expertise sur l'enseignement des mémoires vives.

### Impulser et coordonner

La mission « mémoire et citoyenneté » est chargée de développer des actions éducatives menées autour de ces thèmes, en complément de l'enseignement d'histoire-géographie et de l'enseignement moral et civique. Pour réaliser cette tâche, elle s'appuie sur l'implication :

- des établissements
- sur des partenariats :
  - acteurs institutionnels (élus, militaires, fonctionnaires de l'ONACVG, etc.),
  - représentants du monde associatif (anciens combattants),
  - interlocuteurs culturels (musées, mémoriaux, centres d'archives).

Ce contexte encourage l'interdisciplinarité, développe l'engagement et favorise la réflexion sur les valeurs qui doivent guider les participants à des actions mémorielles.

### Communiquer et organiser

Le site **Mnémosyté** s'adresse aux différents acteurs de l'École : élèves, étudiants, enseignants de toutes les disciplines, CPE et directions d'écoles et d'établissements.

Outre une présentation des principaux textes institutionnels, il propose aussi des ressources pédagogiques en lien avec les programmes scolaires notamment l'enseignement de spécialité (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques), des informations sur les commémorations, les colloques, les expositions...

Il valorise les travaux réalisés par les établissements scolaires autour des questions d'histoire, de mémoire, de citoyenneté et d'éducation à la défense. Enfin, le site accueille des textes de réflexion produits à la faveur des séminaires académiques qui ont vocation à approfondir la connaissance des « mémoires vives ».

Le groupe académique, **Mnémosyté**, est un groupe pluridisciplinaire et intercatégoriel. Il est chargé d'alimenter le site en informations et en ressources pédagogiques, d'assurer les formations qui relèvent de son champ d'expertise et qui sont inscrites au plan académique de formation, d'accompagner, enfin, les écoles et les établissements dans des projets mémoriels.

### Devoir de mémoire et travail de mémoire

Les enseignants sont très mobilisés autour des actions sur le « devoir de mémoire ». Elles peuvent s'inscrire dans le cadre des parcours citoyen et/ou d'éducation artistique et culturelle. Elles permettent d'engager les élèves de manière très concrète dans la participation active, voire dans l'organisation même, de ces actions.

Les enseignants confèrent à ces actions une véritable dimension pédagogique en leur assignant des objectifs civiques et intellectuels clairement repérables.





2

---

AU PLUS  
PRÈS DES  
PERSONNELS

# LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) DE PROXIMITÉ

La Gestion des ressources humaines (GRH) de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions. Cet accompagnement personnalisé est mobilisable à tout moment du parcours professionnel. Il permet à chaque personnel qui le souhaite de pouvoir contacter un conseiller RH de proximité au plus près de son école, de son établissement ou de son lieu d'exercice, dans un lieu dédié et dans le respect des règles de confidentialité.

La GRH de proximité permet d'accompagner individuellement les personnels qui le souhaitent en termes d'évolution professionnelle :

- détection des talents en termes de profil et de potentiel ;
- proposition de bilans professionnels ;
- réalisation d'une mobilité.

Ce service propose également, en complément de l'action de leurs responsables hiérarchiques, un soutien aux personnels en difficulté.

Il peut être mobilisé par les encadrants, au niveau de l'établissement, de la circonscription ou d'un service, sous forme d'aide et de conseil dans le domaine de la gestion managériale.

Dans l'académie, ce dispositif se décline autour de 2 axes :

## • Appui RH de premier niveau aux chefs d'établissement dans la gestion managériale des personnels en établissement :

Des réunions d'information sont organisées auprès des acteurs de terrain au niveau des réseaux écoles, collèges et lycées. Des rencontres d'analyse de pratiques entre services sont également prévues.

## • Accompagnement et suivi du parcours professionnel des agents :

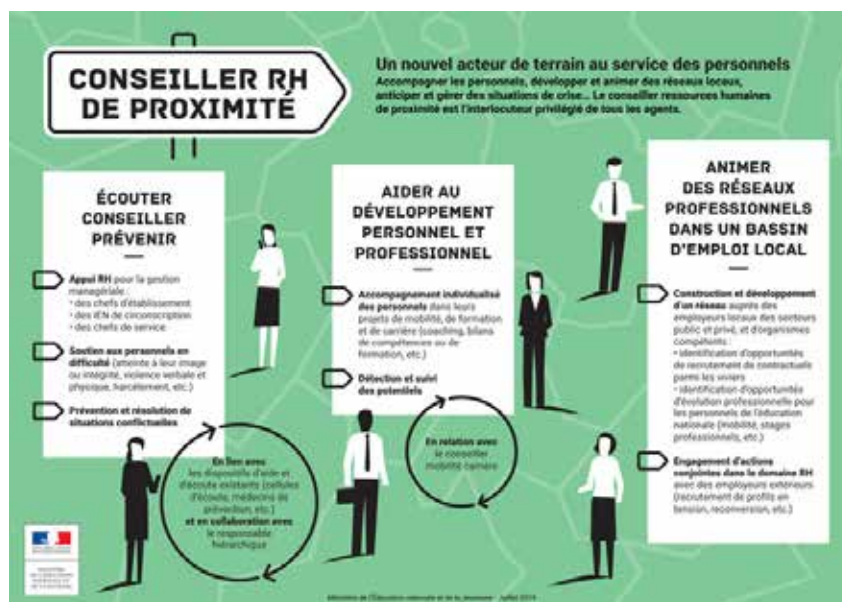
Dans ce cadre, ses actions d'information à destination d'un groupe d'agents sur une thématique donnée sont organisées (exemple : le mouvement des personnels enseignants). Des rendez-vous individuels sont proposés.

La RH de proximité s'appuie sur l'expérience et les compétences des cadres des services RH (chefs de division et de bureau des services RH, conseillers mobilité carrière...). Ainsi, chaque chef de bureau des services RH consacre 20% de son temps de travail à la RH de proximité.

De nombreuses actions ont été conduites en 2019-2020, sous différents formats :

- des réunions inter-réseaux écoles, collèges et lycées (accueil et formation des néo contractuels, l'action sociale, l'accompagnement d'un réseau sur la démarche Qualité de vie au travail...);
- des réunions pour analyser les bonnes pratiques ;
- organisation et animation de points d'information sur une thématique (par exemple mobilité des personnels).

## La GRH de proximité dans l'académie d'Aix-Marseille ?



Pour la rentrée 2020, les perspectives RH de proximité en termes d'organisation :

- renforcer l'équipe RH de proximité : création d'un poste de conseiller RH de proximité ;
- mise en place d'un COPIL RH ;
- mise en place d'un groupe de travail interdisciplinaire, afin de créer un éco système entre les acteurs RH académiques (suivi des situations individuelles).

## DES MESURES EN FAVEUR DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Dès l'été 2019, Jean-Michel BLANQUER a souhaité engager la réflexion et des travaux pour faire évoluer les fonctions et les conditions de travail des directeurs d'école. Une consultation d'ampleur a été lancée par le ministère en novembre 2019. Elle a permis à plus des deux tiers des directeurs de s'exprimer, avant la phase de concertation avec les partenaires sociaux.

Les résultats de cette consultation, rendus publics<sup>1</sup>, permettent d'alimenter les travaux avec les partenaires sociaux et les organisations syndicales.

Un certain nombre de mesures importantes pour la direction d'école, qui seront mises en place à partir de la rentrée.

Des mesures pour améliorer le quotidien des directeurs d'écoles : plus d'autonomie et moins de charges :

- Les outils à disposition des directeurs seront améliorés afin de simplifier le service, limiter les sollicitations et permettre de gagner du temps ;
- Tout directeur d'école bénéficiera **de deux jours de formation** par an ;
- Les directeurs départementaux (DASEN) pourront accorder des **décharges ponctuelles** complémentaires aux directeurs d'école ;
- Les directeurs auront pleine autonomie dans la programmation et la mise en œuvre **des 108 heures d'obligation de service** ;
- Ils disposeront désormais d'une visibilité sur le **calendrier annuel des enquêtes** de terrain demandées aux différents échelons. Par ailleurs ces enquêtes seront rationalisées et mieux coordonnées ;
- Dans l'attente de travaux approfondis sur la rémunération et l'avancement, **tous les directeurs d'écoles toucheront, à l'automne prochain, une indemnité supplémentaire exceptionnelle.**

Ces mesures de simplification doivent permettre aux directeurs de se recentrer sur leur mission essentielle : le pilotage de leur école.

Des mesures pour mieux accompagner les directeurs d'école :

- périodiquement **un groupe départemental de directeurs** d'école sera réuni afin d'évoquer les problèmes et les solutions applicables ;
- une fonction nouvelle de **référént**, dédiés aux directeurs d'école, sera consacrée pour les accompagner, les conseiller, dans l'exercice de leurs missions ;
- **les temps d'échanges entre pairs seront systématiquement** pour favoriser le développement professionnel continu, sur les temps d'animation pédagogique ;
- un travail sera engagé en cours d'année sur la **charte fonctionnelle** de confiance entre inspecteurs de l'éducation nationale et directeurs.
- **une aide administrative humaine renforcée** :
  - à partir de la rentrée, **12 500 jeunes du service civique** viendront en appui dans les écoles notamment pour aider dans la relation avec les familles ;
  - un plan de recrutement par la voie de l'apprentissage est lancé. Des étudiants en formation post-bac spécialisée dans l'accompagnement administratif (BTS, DUT), permettront aux directeurs d'école qui y auront recours de disposer d'une aide administrative professionnelle et durable ;
  - la montée en puissance de la préprofessionnalisation se poursuit, avec 900 nouveaux recrutés, venant s'ajouter aux 700 de l'année dernière, qui peuvent désormais prendre en charge des petits groupes d'élèves, ce qui décharge d'autant les collègues professeurs et directeurs.

<sup>1</sup> Consultez les résultats de la consultation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse auprès des directeurs d'école : <https://www.education.gouv.fr/synthese-de-la-consultation-des-directrices-et-directeurs-d-ecole-41597>

# LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

## Préprofessionnalisation : une entrée progressive et rémunérée dans le métier de professeur

Pour la seconde année, le dispositif de préprofessionnalisation<sup>1</sup> de trois ans sera proposé aux étudiants à partir de la licence (L2). Ce parcours permet aux étudiants, une entrée progressive dans le métier de professeur.

Ce dispositif est ouvert aux étudiants souhaitant devenir professeur ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation. Il leur permet de travailler au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires, dès la deuxième année de licence.

Les étudiants en préprofessionnalisation entrent progressivement dans le métier d'enseignant.

VOUS ÊTES ÉTUDIANT  
ET INTÉRESSÉ  
PAR LE MÉTIER DE PROFESSEUR ?



DÉCOUVREZ LA PRÉPRO



Ce contrat d'une durée de 3 ans (L2, L3, M1) conjugue un cycle de formation universitaire (L2 = 60 ECTS acquis et L3 = 120 ECTS acquis) avec une formation pratique.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, cette formation pratique peut se faire dans un établissement scolaire du second degré.

Afin que l'exercice de ces missions reste compatible avec la réussite individuelle, le temps de travail dans l'école ou l'établissement est limité à **8 heures par semaine**.

Un parcours de préprofessionnalisation de trois ans est proposé aux étudiants à partir de la licence (L2). Ses objectifs sont de :

- **permettre une entrée progressive dans le métier de professeur** grâce à un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés ;
- **attirer un plus grand nombre d'étudiants en ouvrant plus tôt l'expérience du métier d'enseignant** ;
- **accompagner financièrement les étudiants** en leur offrant la possibilité d'un contrat de trois ans cumulable avec la bourse, afin de sécuriser leur parcours jusqu'au passage des concours de recrutement.

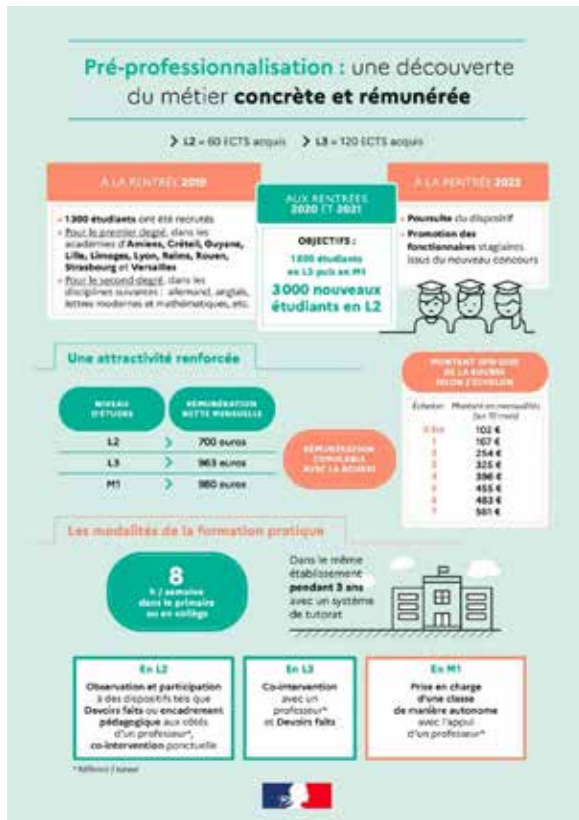
Les activités pédagogiques des étudiants en préprofessionnalisation sont progressives. **Ainsi, dans le second degré, il s'agira :**

- en Licence 2 : observer, effectuer des interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur, participer à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif « devoirs faits » ;
- en Licence 3 : participer à l'accompagnement personnalisé (soutien de la capacité de l'élève à apprendre et à progresser) au collège et au lycée, EPI au collège, interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur, interventions dans les parcours éducatifs, participation à l'aide et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif « devoirs faits » ;
- en Master 1 : en responsabilité de prise en charge de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants de l'établissement dans la même discipline, compatible avec la continuité pédagogique des enseignements).

**Le bénéficiaire du contrat de préprofessionnalisation de 3 ans est présent 8 heures par semaine dans l'école ou l'établissement pendant l'intégralité du temps scolaire.**

**Une rémunération lui est versée sur l'ensemble de l'année et peut être cumulée avec une bourse d'étude sur critères sociaux. Ce montant cumulé permet aux boursiers des échelons les plus élevés d'atteindre un niveau de rémunération similaire à celui d'un apprenti au taux majoré.**

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consulter le site académique dédié : [www.ac-aix-marseille.fr/cid139708/preprofessionnalisation-une-entree-progressive-remuneree-dans-metier-professeur.html](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid139708/preprofessionnalisation-une-entree-progressive-remuneree-dans-metier-professeur.html)



## Une formation continue renforcée

La formation continue est une priorité pour notre institution car elle est un levier de progrès collectif et un élément essentiel d'épanouissement professionnel.

Les directeurs d'école bénéficieront d'au moins deux jours de formation par an. En outre, le ministère déploie progressivement de nouveaux modèles de formation, fondés notamment sur le travail et les échanges entre pairs : par l'analyse de pratiques, par des observations croisées, par l'élaboration d'outils communs, c'est l'esprit d'équipe qui est encouragé.

À la rentrée scolaire 2020, le déploiement du Plan français vient compléter la formation continue des professeurs des écoles. Dans cette perspective, chacun d'entre eux bénéficie, tous les six ans, de l'équivalent d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels). Les quatre autres années, ils continuent de disposer des 18 heures annuelles d'animations pédagogiques.

En lien avec les délégués académiques au numérique éducatif, le réseau Canopé propose aux professeurs des formations au numérique et par le numérique.

## Une nouvelle formation pour les professeurs de l'école maternelle

L'enjeu de l'école maternelle est particulièrement important en cette rentrée. Il s'agit à la fois de rassurer les élèves, de les installer dans une culture scolaire et de consolider les compétences indispensables pour commencer les apprentissages des savoirs fondamentaux dans de bonnes conditions.

Le nouveau parcours M@gistère réalisé en partenariat avec l'Institut petite enfance « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre » répond aux objectifs fixés par la loi Pour une École de la confiance qui institue l'obligation d'instruction à 3 ans et qui fait de l'école maternelle une école de l'épanouissement, du bien-être et du langage.

Cette dernière dimension est portée par des formations autour des deux guides récemment publiés *Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle* et *Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle* [<https://eduscol.education.fr/cid144902/guides-et-vademecum-pour-les-apprentissages-au-cp-et-au-ce1.html>].







3

---

AU PLUS  
PRÈS DES  
TERRITOIRES  
ET DES  
FAMILLES

## CONSOLIDER L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS TOUS LES TERRITOIRES

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille comprend de fortes disparités démographiques, géographiques et sociales. Les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sont activement développés afin d'assurer la continuité du service public et l'égal accès à une Ecole de qualité sur tout le territoire. C'est notamment ce qui est accompli dans la répartition des moyens d'enseignement. Une attention particulière est portée aux écoles et collèges en éducation prioritaire mais également aux départements ruraux qui sont fragilisés par une faible démographie et une baisse régulière des effectifs d'élèves.

Dans l'académie d'Aix-Marseille :

- deux départements sont particulièrement marqués par la ruralité : les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.
- deux départements concentrent l'essentiel des écoles et collèges d'éducation prioritaire : les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

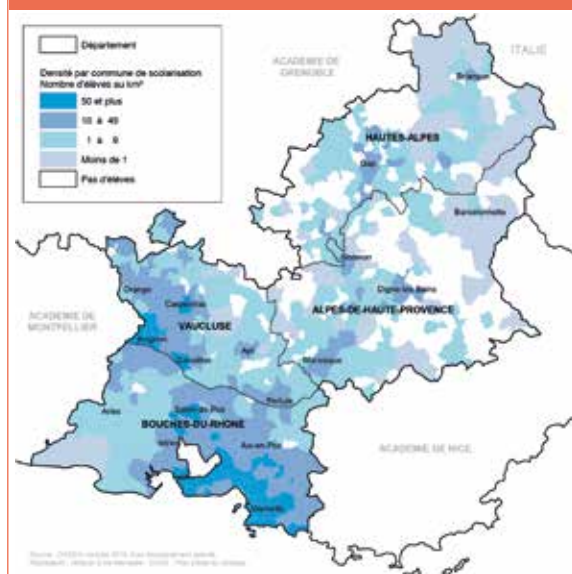
### Agir en faveur des territoires ruraux et de montagne

Le développement d'une offre éducative de qualité dans les départements ruraux, de montagne et d'outre-mer, constitue une priorité nationale pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille comprend de forts déséquilibres démographiques et géographiques qui sont perceptibles dans la répartition des effectifs d'élèves :

- les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes scolarisent respectivement 4,9% et 4,4% des élèves de l'académie ;
- le département des Bouches-du-Rhône concentre plus de 70% des élèves ;
- le département du Vaucluse scolarise près de 20% des effectifs d'élèves de l'académie.

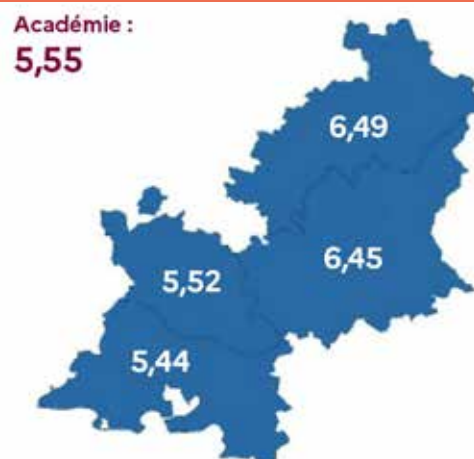
### DENSITÉ DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ PUBLIC PAR COMMUNE DE SCOLARISATION (NOMBRE D'ÉLÈVES AU KM<sup>2</sup>)



Pour en savoir plus, voir annexe : Répartition des effectifs d'élèves par département

Ainsi, le fort soutien à la ruralité se caractérise notamment par un meilleur taux d'encadrement. Les départements alpins bénéficient du plus fort nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves (P/E) de l'académie.

### NOMBRE DE POSTES POUR 100 ÉLÈVES (P/E) (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) DANS LE PREMIER DEGRÉ À LA RENTRÉE 2020 (PRÉVISIONNEL) - PUBLIC



## EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES ET DES DOTATIONS EN POSTES D'ENSEIGNANTS ENTRE LA RENTRÉE 2014 ET LA RENTRÉE 2020 (7 RENTRÉES SCOLAIRES)



### ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

À la rentrée 2020, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le taux d'encadrement des élèves (nombre d'enseignants pour 100 élèves) s'élève à 6,45 enseignants pour 100 élèves soit un taux supérieur à la moyenne académique (5,55). Entre la rentrée scolaire 2014 et la rentrée 2020, le département a perdu 848 élèves. Or, sur cette même période, la dotation du département montre un solde positif de 16 postes.



### ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Le département des Hautes-Alpes affiche le plus fort taux d'encadrement des élèves de l'académie (et le 7<sup>e</sup> de France) avec 6,49 enseignants pour 100 élèves. Depuis la rentrée scolaire 2014, il a perdu 404 élèves et reçu une dotation positive d'1 poste d'enseignant.

Le fort soutien à la ruralité s'est de nouveau caractérisé pendant la crise sanitaire de Covid-19 par la création de 1 248 postes d'enseignants supplémentaires. Cette dotation s'ajoutait aux 440 créations initialement prévus (soit +1 688 postes d'enseignants supplémentaires pour la rentrée 2020). Cette décision du gouvernement a permis de ne fermer aucune classe dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire à la rentrée 2020.

## Les conventions ruralité dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes

L'engagement en faveur d'un service public d'éducation de qualité dans ces départements ruraux et de montagne s'est notamment caractérisé par la signature de conventions ruralité. Ces conventions sont la traduction du travail de collaboration de l'éducation nationale avec l'ensemble des acteurs locaux pour une politique en faveur de l'école rurale et de montagne. Elles sont des outils d'aménagement de l'organisation scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré et visent le maintien et l'amélioration du service public d'éducation en agissant sur des leviers tels que : la constitution de pôles scolaires, la mise en réseaux des écoles, le renforcement des liaisons écoles-collèges, l'adaptation des services de transports scolaires, le recours aux ressources numériques, etc. Elles visent notamment à permettre le maintien de l'effort réalisé en termes de moyens d'enseignement alloués en cas de baisse d'effectifs. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite amplifier les signatures des conventions ruralité.

## Fonder de nouveaux partenariats avec les collectivités : développer les dispositifs 2S2C

Dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles et les collèges, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

Ces activités peuvent être assurées en priorité par des professeurs, avec également d'autres personnes issus des secteurs de l'accueil périscolaire, culturel, sportif, associatif, etc, leurs modalités d'intervention étant fixées en concertation avec l'équipe éducative.

En signant une convention avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de leur département, les collectivités volontaires sont accompagnées par l'État pour organiser cet accueil.

Au sein de l'éducation nationale, le dispositif 2S2C s'organise sous l'autorité du directeur d'école et de l'IEN de circonscription pour le premier degré, et du chef d'établissement pour le second degré.

- Pour le premier degré, les professeurs des écoles ont déjà l'habitude de travailler avec des intervenants extérieurs municipaux ou associatifs. Le dispositif 2S2C s'inscrit dans la tradition de l'organisation actuelle de la continuité pédagogique (plan mercredis, Projet éducatif territorial).
- Pour le second degré, les professeurs, notamment les professeurs d'éducation musicale et les professeurs d'arts plastiques développent des partenariats artistiques et culturels avec des artistes, des associations et des structures culturelles ; les professeurs d'EPS s'engagent dans un travail partenarial avec les clubs locaux et les fédérations de sports scolaires (USEP, UNSS, UGSEL) pour faire le lien entre l'école et le monde associatif et fédéral.

## Une politique des internats ambitieuse au service des territoires et des élèves

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse promeut « l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle » qui constitue avant tout un projet éducatif construit autour de thèmes porteurs pour l'avenir des élèves : les arts, le sport, le numérique, l'ouverture internationale, l'environnement, la biodiversité, les sciences.

Le développement des internats et leur revitalisation doivent s'appuyer sur des projets et une motivation. Il s'agit de positionner l'internat sur une trajectoire qualitative, en phase avec les préoccupations des familles, en proposant une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur des dynamiques territoriales.

### Exemple de l'Internat du Collège Marcel Massot de La Motte du Caire (Alpes-de-Haute-Provence) :

Ce collège rural a connu, durant ces dernières années, une baisse continue de ces effectifs et ne comptait plus que 78 élèves en 2018-2019. Son internat a été fermé en 1999. Afin de redynamiser le collège qui développe un fort projet sur la citoyenneté et de tenir compte de son contexte territorial, une formation de « jeune sapeur-pompier » (JSP) a été ouverte à la rentrée scolaire 2019.

Cette innovation permet :

- d'attirer des élèves en proposant une formation attractive,
- de répondre à une nécessité du territoire pour les casernes de pompiers qui ont besoin de jeunes diplômés.

Ainsi, l'internat permet d'accueillir les élèves n'habitant pas dans le secteur et de leur offrir les meilleures conditions d'études pour suivre leur scolarité et cette formation JSP.

Au-delà du partenariat avec les pompiers, ce projet a été élaboré étroitement avec le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence qui a effectué les travaux et équipé l'internat.

La formation JSP sera suivie à partir de la 5<sup>e</sup>.

Ainsi, avec la montée progressive des cohortes, les prévisions d'effectifs d'élèves internes sont les suivantes :

- rentrée 2019 : 17 élèves de 5<sup>e</sup>,
- rentrée 2020 : 40 élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>,
- rentrée 2021 : 60 élèves de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

### Le printemps 2022 verra la 1<sup>ère</sup> promotion d'élèves du collège diplômés du Diplôme national du Brevet et de la formation JSP.

Désormais tous les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> quel que soit leur âge pourront passer le diplôme.

Pour compléter leur formation pédagogique des métiers de la sécurité et de la défense, les élèves peuvent désormais effectuer un parcours de citoyenneté défense afin de développer des connaissances sur la forêt méditerranéenne en partenariat avec Office national des forêts (ONF) ainsi qu'une formation sur le pilotage de drone avec les pompiers. Ces parcours sont ouverts à tous les élèves sur la base du volontariat à partir de la 6<sup>e</sup>.

## AGIR EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les réseaux d'éducation prioritaire se déclinent et sont répartis de la façon suivante :

- les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ;
- les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Les réseaux sont composés d'écoles primaires dont les équipes travaillent ensemble et en étroite collaboration avec leur collège « tête de réseau ».

L'académie d'Aix-Marseille compte 33 Rep+ et 29 Rep. La majeure partie des établissements et écoles concernés sont situés dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

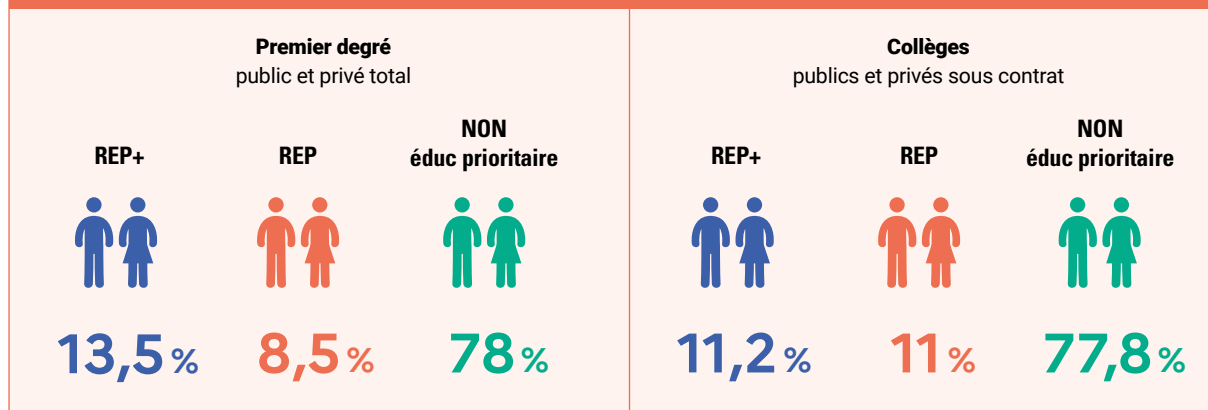
**En 2019-2020 dans l'académie d'Aix-Marseille, 22% des écoliers et 22,2% des collégiens, soit 97 741 élèves, étaient scolarisés en éducation prioritaire.**

Par ailleurs, l'académie d'Aix-Marseille a développé le label « éducation accompagnée » qui bénéficie aux écoles et collèges qui ne sont pas labellisés éducation prioritaire mais dont les indicateurs sociaux témoignent de la nécessité de disposer de moyens supplémentaires au droit commun. Ce label académique intègre l'allocation progressive des moyens et permet aux écoles et collèges concernés de bénéficier de tout ou partie des dispositions prévues dans l'éducation prioritaire. Il constitue une transition entre l'éducation prioritaire et le droit commun.

**En 2019-2020, il concernait 10 781 élèves, à savoir 6 910 dans les écoles et 3 871 dans les collèges.**

Les lycées qui accueillent majoritairement un public qui relève de l'éducation prioritaire bénéficient d'une clause de sauvegarde garantissant un accompagnement spécifique. En 2019-2020, cet accompagnement concernait un total de 11 498 lycéens.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ÉDUCATION PRIORITAIRE (HORS ÉDUCATION ACCOMPAGNÉE) EN 2019-2020



### EFFECTIFS D'ÉLÈVES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN 2019-2020

	Premier degré public (y compris enseignement spécial)			Collèges publics			Total 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré
	REP+	REP	Total 1 <sup>er</sup> degré	REP+	REP	Total 2 <sup>nd</sup> degré	
Alpes-de-Haute-Provence		937	937		622	622	1 559
Hautes-Alpes		434	434		316	316	750
Bouches-du-Rhône	34 036	19 537	53 573	13 398	11 032	24 430	78 003
Vaucluse	6 065	4 424	10 489	2 959	3 981	6 940	17 429
<b>Total général</b>	<b>40 101</b>	<b>25 332</b>	<b>65 433</b>	<b>16 357</b>	<b>15 951</b>	<b>32 308</b>	<b>97 741</b>

Sources effectifs d'élèves : BCP

## Le dédoublement des classes de Grande section de maternelle, de CP et de CE1

L'objectif global dans lequel s'inscrit le dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire est de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. Réduire les effectifs des classes n'est pas le seul critère de réussite du dispositif qui doit, plus encore qu'ailleurs, permettre de personnaliser les apprentissages. Pour y parvenir, tous les professeurs concernés reçoivent une formation spécifique à ce nouveau contexte d'enseignement.

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) a été effectué progressivement depuis la rentrée 2017.

Afin de conforter l'impact sur la réussite des élèves, le Président de la République a décidé d'étendre cette mesure aux classes de Grande section de maternelle en éducation prioritaire à partir de la rentrée 2020.

**A la rentrée 2020, 1463 classes de l'académie sont dédoublées. En effet, cette mesure concerne :**

- 239 classes de Grande section de maternelle réparties dans 120 écoles maternelles
- 1 224 classes de CP et CE1 réparties dans 198 écoles élémentaires.

Dédoublément des classes de Grande section de maternelle par département à la rentrée 2020		
Département	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classe de GS en REP+ dédoublées à la rentrée 2020
Bouches-du-Rhône	105	225
Vaucluse	15	14
<b>Total académie</b>	<b>120</b>	<b>239</b>

Dédoublément des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire par département à la rentrée 2020		
Département	Nombre d'écoles élémentaires en éducation prioritaire	Nombre de classes de CP et CE1 en éducation prioritaire
Alpes-de-Haute-Provence	3	15
Hautes-Alpes	5	10
Bouches-du-Rhône	159	985
Vaucluse	31	214
<b>Total académie</b>	<b>198</b>	<b>1224</b>

CF annexe : Détail du dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire à la rentrée 2020





## Zoom sur la cité éducative d'Avignon

Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La ville d'Avignon jouit d'une renommée culturelle internationale mais elle est aussi une terre de contrastes. Avec un taux de pauvreté de 30,8%, elle est recensée parmi les 30 communes les plus pauvres de France et se situe en tête de celles recensées en Région PACA.

La Cité éducative d'Avignon est portée conjointement par de l'Éducation nationale, la ville d'Avignon et la Préfecture de Vaucluse. Elle implique largement les habitants dans sa construction, sa mise en œuvre et son suivi, notamment par leur expertise d'usage.

Déjà forte d'actions concrètes mises en place, elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Promouvoir une logique de continuité éducative entre l'ensemble des acteurs, grâce à un travail de coopération autour de problématiques identifiées.
- Renforcer le partenariat avec les familles, principaux partenaires de la réussite de leurs enfants,
- Lutter contre « l'assignation à résidence » des élèves, en leur ouvrant le plus largement le champ des possibles,

Les inégalités se créant et se creusant dès les premières années, une priorité d'action est donnée en direction des 0 - 12 ans.

Les quatre collèges qui en font partie (Jean Brunet, Anselme Mathieu, Gérard Philippe et Joseph Roumanille), et les écoles qui leur sont rattachées, bénéficient de toute la dynamique de ce nouveau dispositif, qui permet d'inscrire au bénéfice des élèves qui y sont scolarisés de très nombreuses actions pédagogiques et éducatives, notamment : mise en place d'un Environnement Numérique de Travail de réseau, installation d'espaces parents dans les écoles et collèges, d'espaces ludiques, ouverture d'une micro-école...

### La micro-école d'Avignon : une réponse innovante

Une micro-école a ouvert en janvier 2020 dans le département de Vaucluse. Elle accueille une dizaine d'élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de la cité éducative d'Avignon. Elle est installée au cœur de la collection Lambert (musée d'art contemporain).

L'objectif est de rendre pérenne la scolarité des élèves en leur proposant une démarche de projet individualisée. En partenariat avec les Pupilles de l'Enseignement Public, la micro-école bénéficie d'interventions artistiques et culturelles de qualité avec des partenaires de :

- La collection Lambert
- Le théâtre de la danse Golovine
- Le théâtre des Halles

La micro-école peut prendre en charge des élèves pour une ou deux années scolaires. Une commission se réunit en juin afin d'étudier les dossiers d'admission et préparer la rentrée scolaire suivante. L'admission au dispositif nécessite l'accord des représentants légaux. Les familles sont pleinement associées au projet de leurs enfants et dans les différentes phases de leur scolarité dans la micro-école.

# DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

## Un service régional en charge du numérique éducatif

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 a été créé un service régional chargé du numérique éducatif dénommé Direction régionale académique du numérique éducatif (DRA-NE).

Le service régional du numérique éducatif exerce les missions suivantes :

- impulser et accompagner la transformation numérique ;
- assurer la mise en œuvre du service public du numérique éducatif notamment en organisant :
  - la formation des personnels au et par le numérique ;
  - l'assistance des établissements scolaires et des personnels ;
- assurer le lien avec les collectivités territoriales dans la mise en place de l'écosystème numérique ;
- administrer l'offre de services du numérique éducatif ;
- développer les expérimentations et assurer le lien avec la recherche ;
- organiser l'observation et l'évaluation des pratiques numériques.

Le service régional du numérique éducatif est placé sous la responsabilité du conseiller du recteur de région académique chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur du service, situé au rectorat de l'académie de Nice, et du conseiller du recteur de l'académie d'Aix-Marseille chargé du numérique éducatif, en sa qualité de directeur adjoint, situé au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

## Etats généraux du numérique pour l'Éducation

En juin 2020, le ministère a lancé une démarche de consultation qui conduira à la tenue d'Etats Généraux du numérique pour l'Éducation, les 4 et 5 novembre 2020 à Poitiers.

Le numérique constitue une réponse aux défis de l'École d'aujourd'hui, notamment sur :

- la continuité pédagogique, continuité éducative et administrative ;
- les nouvelles modalités de travail, à distance puis hybrides (présence et distance) ;
- la désynchronisation des temps d'apprentissage et porosité des lieux d'apprentissage.

Tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement, agents, etc.), les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires de l'École sont invités à contribuer à cette démarche pour débattre et formuler des propositions concrètes sur ces enjeux.

### Une démarche participative

**Cette démarche participative est structurée autour des espaces suivants :**

- Un questionnaire en ligne afin d'identifier les sujets à aborder prioritairement lors des états généraux ;
- Un espace pour une démarche participative nationale permettant d'exprimer des avis argumenté(s) sur différentes propositions thématiques ;
- Un espace d'expressions territoriales permettant de restituer les retours d'expériences et les propositions des territoires. Il sera consultable par toutes les académies, régions académique, territoires ;

**ÉTATS GÉNÉRAUX  
DU NUMÉRIQUE  
POUR L'ÉDUCATION  
2020**







- Un espace de débats accessibles à tous dans un forum participatif ;
- Un espace de partage et de **présentation des résultats des États généraux du numérique pour l'éducation** après les 4 et 5 novembre 2020.

**5 grandes thématiques seront travaillées lors des états généraux :**

- enseigner et apprendre avec le numérique
- un égal accès au numérique pour tous
- travailler ensemble autrement / culture numérique professionnelle commune
- un numérique responsable et souverain
- gouvernance et anticipation

Consultez le site [education.gouv](https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/) sur les modalités de participation aux états généraux du numérique pour l'éducation : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>

## **Les états généraux du numérique dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Dans chaque région académique, des états généraux territoriaux seront organisés entre le 14 septembre et le 16 octobre 2020 par les recteurs, les **délégués régionaux académiques au numérique et les directeurs des systèmes d'information en lien avec le réseau Canopé et la banque des territoires.**

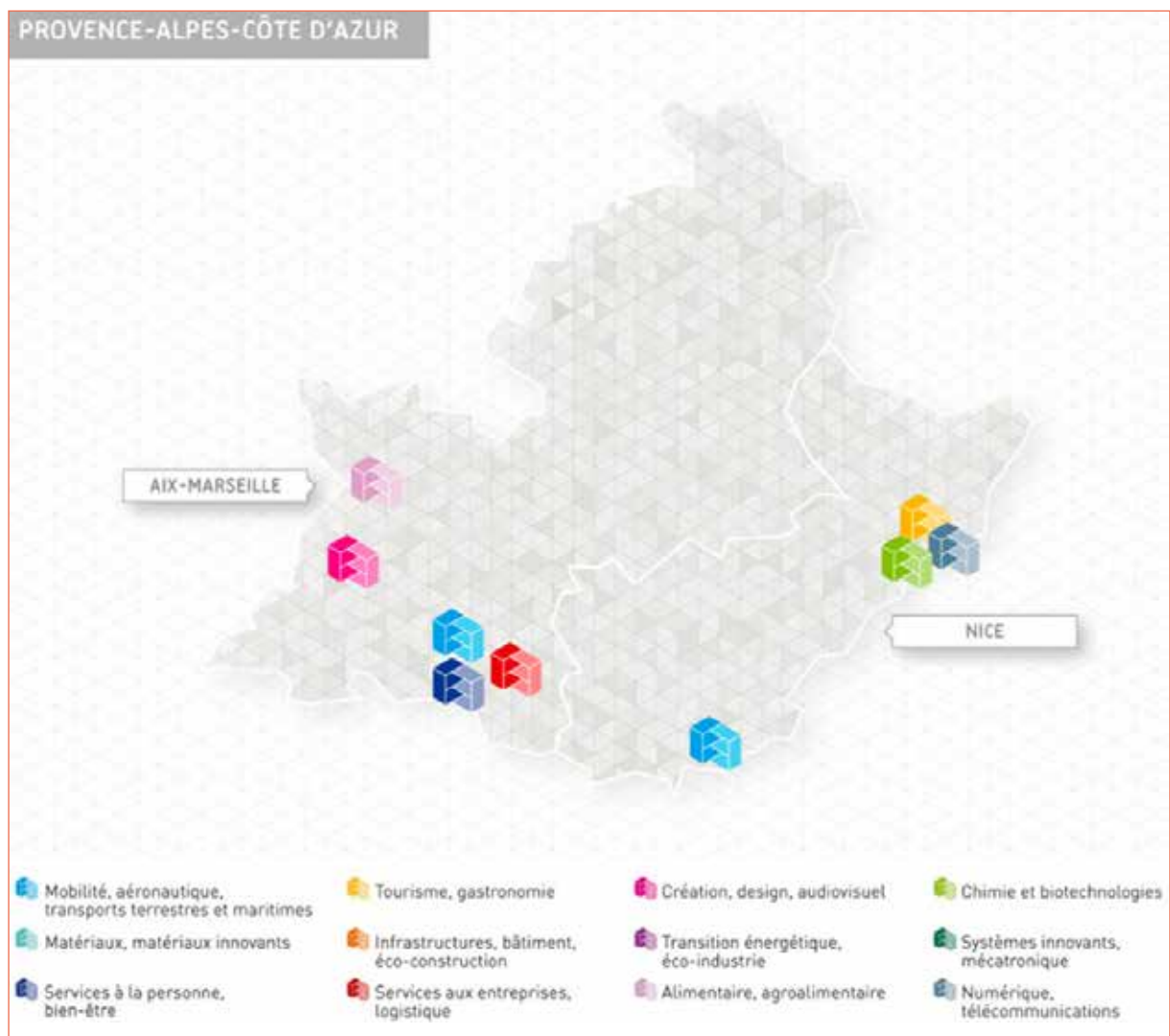
Ces rencontres valoriseront et partageront les expériences et initiatives innovantes conduites dans les régions académiques permettant aussi d'alimenter la réflexion des états généraux nationaux.

Dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces états généraux se dérouleront du 5 au 9 octobre. Les thématiques seront travaillées dans différents ateliers au sein de chaque département. Les différents acteurs seront associés à cette grande réflexion.

## LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, les Campus des métiers et des qualifications réunissent des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis (CFA), des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et comptent comme partenaires des entreprises en France et à l'étranger.

Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe. Dans l'académie d'Aix-Marseille, la dynamique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle conduite en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis l'émergence de neuf campus des métiers et des qualifications<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Retrouvez les informations complètes sur les campus des métiers dans la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur : <https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-de-provence-alpes-cote-d-azur-4262>

## La nouvelle génération de campus d'excellence

Un travail a été engagé avec les régions et l'ensemble des partenaires (institutions publiques et entreprises) pour dessiner la cartographie des Campus de nouvelle génération. Réalisé en lien étroit avec chacun des présidents de région, l'objectif est de faire émerger au moins trois Campus d'excellence par région à l'horizon 2022.

Jeudi 6 février 2020, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont annoncé les 23 premiers lauréats des appels à projets Campus des métiers et des qualifications d'excellence.

Parmi les 23 Lauréats, figure le campus Industrie du futur Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les filières concernées sont l'aéronautique, l'énergie, la microélectronique et l'électronique représentées par les grands donneurs d'ordre : Airbus, EDF et STMicroelectronics. Le Campus a pour ambition de construire des parcours de formations autour des

briques technologiques de l'industrie du futur : production additive, robots collaboratifs, drones, simulation avancée, réalité augmentée, internet des objets - IOT, intelligence artificielle, etc.

Dans cette même dynamique régionale, le 8 juillet 2020, le campus des métiers et des qualifications Économie de la mer, est lui aussi devenu campus d'excellence et lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Ce Campus des métiers et des qualifications est soutenu par la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil régional.

Il a pour objectif de développer les formations permettant aux jeunes d'acquérir les compétences demandées dans cette filière professionnelle porteuse d'emplois et d'avenir. En effet, les domaines d'activité tels que la construction et la maintenance navales sont en attente de qualifications adaptées aux évolutions technologiques actuelles.

La réussite des partenariats établis avec les acteurs économiques de la filière va favoriser la mise en place de formations innovantes notamment dans le secteur du numérique. Ce travail conjoint contribuera à l'évolution des offres de formation des établissements du secondaire et du supérieur afin qu'elles répondent mieux aux besoins du monde économique et social de ce territoire qui comprend trois départements littoraux.

## L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD)



L'éducation au développement durable est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. Elle croise d'autres éducations transversales, comme l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé, les enseignements artistiques et culturels, etc. Le parcours citoyen et le parcours santé sont particulièrement favorables à la prise en compte des enjeux du développement durable. L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 objectifs de développement durable. En raison de cette adhésion, l'éducation est un volet essentiel de la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable.

### Une éducation ancrée dans toutes les disciplines, tout au long de la scolarité

L'EDD est intégrée dans la formation initiale des élèves, dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires. Elle a pour objectif de leur faire

percevoir la complexité d'un monde qui repose sur l'interdépendance croissante des sociétés entre elles et avec le système Terre. Elle veut ainsi les former à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

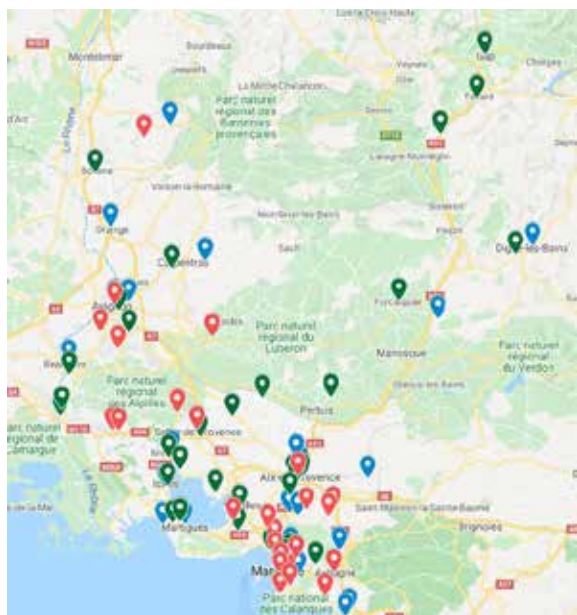
L'éducation au développement durable est présente dans les programmes et enseignements des disciplines existantes. Elle est au cœur de nombreux projets pédagogiques et trouve ainsi sa place dans les projets d'école et d'établissement. De ce fait, elle a une place non négligeable dans l'offre de formation nationale et académique et contribue ainsi à une abondante production de ressources pédagogiques variées. Enfin, de manière plus circonstancielle, elle est la justification de certaines activités spécifiques comme les « classes vertes » ou des actions éducatives conduites avec des partenaires dans le cadre de « sorties nature ».

### Le label « E3D » : École/ Établissement en démarche de développement durable

Le label École ou Établissement en démarche de développement durable est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales et aux centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propre au développement durable. Elle est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire. Par ailleurs, elle implique un des différents partenaires territoriaux choisis en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement.

L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques. La commission de labellisation se réunit chaque année pour étudier les dossiers soumis et attribue le label « E3D » en prenant appui sur la charte de labellisation élaborée par l'académie.



Retrouvez la carte interactive des établissements labellisés E3D dans l'académie à :  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid80223/education-developpement-durable.html>

Pour plus d'informations, consulter le site académique dédié :  
[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_319384/fr/comment-obtenir-la-labellisation-e3d](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_319384/fr/comment-obtenir-la-labellisation-e3d)

Un stage de formation du plan académique, organisé avec l'Office Français de la Biodiversité, aura lieu au Congrès dans l'Espace Génération Nature. Il concernera une cinquantaine d'enseignants et portera sur le thème « Biodiversité et crise sanitaire ». Il permettra aux enseignants de suivre des conférences de haut niveau et de découvrir des actions nationales et internationales en faveur de la préservation de la biodiversité.

Retrouvez les informations sur la mobilisation de l'académie dans le cadre du congrès mondial de l'UICN sur :

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid145513/congres-mondial-de-la-nature-de-l-uicn-2020.html>



## Congrès mondial de la nature de l'UICN 2021

Le prochain congrès mondial de la nature de l'UICN se déroulera, du 7 au 15 janvier 2021. Initialement programmé du 11 au 19 juin 2020, il a été reporté en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19.

**En raison de cet événement majeur et des enjeux essentiels qu'il recouvre, l'académie d'Aix-Marseille a décidé de se mobiliser et de proposer des actions en lien avec la thématique de la biodiversité en vue du Congrès mondial de la nature.**

L'académie d'Aix-Marseille est engagée fortement auprès de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN). Elle travaillera tout au long de l'année, dans le prolongement de la semaine du climat, à l'élaboration d'un « Livre blanc de la jeunesse française pour la biodiversité » qui implique l'ensemble des académies et qui sera présenté lors du Congrès.

Auront également lieu lors du congrès une COP des jeunes, la présentation du travail d'une classe internationale ainsi que la présentation des résultats du défi biodiversité proposé aux cycles 1, 2 et 3. Celui-ci accueillera enfin la remise des labels « E3D », le 14 janvier 2021.

## ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

### L'Équipe mobile académique de sécurité (EMAS)

Créée en 2009-2010 et pilotée au plan académique, l'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) fait partie intégrante du dispositif dédié à la prévention et à la lutte contre les violences en milieu scolaire : C'est l'interlocuteur privilégié des référents départementaux « violences », elle est intégrée au Groupe Académique de Climat Scolaire (GACS) et elle participe aux déploiements des plans de prévention et de lutte contre le harcèlement ainsi qu'aux formations du Groupe Académique Gestion de Crise (GAGC).

L'EMAS a ainsi réalisé plus de 1300 interventions dans les établissements des premiers et seconds degrés de l'académie sur les 6 premiers mois de l'année scolaire 2019-2020. Elle a assuré le suivi des incidents déclarés par les EPLE. De plus, elle effectue la réactualisation des diagnostics de sécurité des établissements publics depuis 2010 et privés

sous contrat depuis 2015 (rythme triennal) afin de prendre en compte l'évolution de la structure et/ou de son environnement ainsi que le suivi des préconisations établies.

L'EMAS renforce plus particulièrement son accompagnement des établissements et des équipes :

- dans les situations de crise. Parmi les interventions de gestion de crise, certaines font suite à des événements paroxystiques ayant un retentissement important au sein de la communauté éducative.
- par des actions de sensibilisation et de formation qui s'articulent autour de trois axes principaux : l'accompagnement, la sécurisation et la prévention auxquels s'ajoutent le travail en partenariat intra et interinstitutionnel.
- par la mise à disposition, soit dans le cadre du GACS, soit à la demande des établissements, des Enquêtes Locales de Climat Scolaire dont elle assure le déploiement et la restitution des données.

### RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN 2019-2020



**Accompagnement**

**53,2%**



**Sécurisation**

**10,6%**



**Prévention  
Information groupe**

**30,5%**



**Partenariat /  
représentation**

**5,7%**

### Ateliers de sensibilisation proposés aux élèves en 2019-2020

	Nombre de sessions	Élèves rencontrés
Sensibilisation aux usages d'internet / réseaux sociaux Incivilités, violence et harcèlement	222	5 461
Infractions en milieu scolaire Empathie, Prévention des conduites addictives		
<b>Cumul période 2010-2020</b>	<b>3 265</b>	<b>119 857</b>

# ANNEXES

## Annexes

### Détail des prévisions d'effectifs à la rentrée

#### Prévision d'effectifs d'élèves - Public

(premier et second degrés)

	Rentrée 2019 (constat)	Rentrée 2020 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	97 465	96 532	-933
Élémentaire	164 168	164 738	570
Spécial	2 090	2 111	21
Total 1er degré	263 723	263 381	-342
Collège (hors SEGPA)	113 774	115 472	1 698
SEGPA	3 163	3 237	74
EREA	358	358	0
Lycée général et technologique	55 763	55 767	4
Lycée professionnel*	22 798	22 912	114
Total 2nd degré	195 856	197 746	1 890

\*hors post-bac, apprentis, insertion

#### Prévision d'effectifs d'élèves - Privé

(premier et second degrés)

	Rentrée 2019 (constat)	Rentrée 2020 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	11 498	11 392	-106
Élémentaire	21 255	21 449	194
Spécial	83	89	6
Total 1er degré	32 836	32 930	94
Collège (hors SEGPA)	28 171	28 246	75
SEGPA	175	176	1
Lycée général et technologique	15 361	15 479	118
Lycée professionnel*	7 491	7 478	-13
Total 2nd degré	51 198	51 379	181

### Les effectifs d'élèves par département (2019-2020)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1er degré (dont privé sous et hors contrat)	14 347	12 227	211 475	58 588	296 637
2d degré (dont privé s/c et y compris SGT, ULIS, BTS et CPGE)	13 466	11 343	177 455	52 640	254 904
<b>Total</b>	<b>27 813</b>	<b>23 570</b>	<b>388 930</b>	<b>111 228</b>	<b>551 541</b>



## Détail de la répartition des moyens supplémentaires à la rentrée 2020

### Variation des emplois premier degré rentrée scolaire 2020

	Variation par département de la dotation en postes d'enseignants dans le 1 <sup>er</sup> degré (en ETP <sup>1</sup> ) à la rentrée 2020
<b>Alpes de Haute-Provence</b>	- 3
<b>Hautes-Alpes</b>	- 3
<b>Bouches-du-Rhône</b>	+ 81
<b>Vaucluse</b>	+ 26
<b>Académie</b>	<b>+ 101</b>

### Variation des emplois second degré rentrée scolaire 2020

	Variation de la dotation supplémentaire de postes d'enseignants dans le 2 <sup>nd</sup> degré (en ETP <sup>2</sup> )		
Collèges	+ 12	Collèges Alpes de Haute-Provence	- 4
		Collèges Hautes-Alpes	0
		Collèges Bouches-du-Rhône	+ 12
		Collèges Vaucluse	+ 4
Lycées généraux et technologiques (LEGT)	- 10		
Lycées professionnels (LP)	0		
<b>Total</b>	<b>+ 2</b>		

Par ailleurs, la dotation académique a été abondée de 13 équivalents temps plein en heures supplémentaires d'enseignement.

<sup>1</sup> Equivalent temps plein

<sup>2</sup> Equivalent temps plein

## Répartition des effectifs de personnels dans l'académie (2019-2020)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1er degré Public	889	761	10 412	2 903	14 965
Enseignants 2nd degré Public	1 108	892	11 696	3 484	17 180
ATSS*	215	179	2 179	525	3 098
DIEO**	107	96	1 205	338	1 746
Person. 1er degré non enseig.	128	211	3 076	647	4 062
Person. 2nd degré non enseig.	325	386	3 564	992	5 267
<b>Sous-total académie Public</b>	<b>2 772</b>	<b>2 525</b>	<b>32 132</b>	<b>8 889</b>	<b>46 318</b>
Enseignants 1er degré Privé sous contrat	46	62	1 113	301	1 522
Enseignants 2nd degré Privé sous contrat	71	86	3 461	777	4 395
<b>Total académie Privé sous-contrat</b>	<b>117</b>	<b>148</b>	<b>4 574</b>	<b>1 078</b>	<b>5 917</b>
<b>Total des personnels</b>	<b>2 889</b>	<b>2 673</b>	<b>36 706</b>	<b>9 967</b>	<b>52 235</b>

\*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - \*\*DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation.

## Chiffres sur les dispositifs école ouverte dans les écoles de l'académie

### Premier degré (écoles)

	Nombre de sessions « Ecole ouverte »	Nombre de sessions « École ouverte buissonnière »	Nombre total de sessions « Ecole ouverte »	Nombre d'écoles engagées dans le dispositif	Nombre d'élèves bénéficiaires	Nombre d'enseignants engagés
Alpes-de-Haute-Provence	3	3	6	5	188	9
Hautes-Alpes	2	0	2	2	40	3
Bouches-du-Rhône	50	7	57	39	1 536	163
Vaucluse	22	5	27	15	939	87
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>15</b>	<b>92</b>	<b>61</b>	<b>2 703</b>	<b>262</b>

### 2<sup>nd</sup> degré (collèges et lycées)

	Nombre d'établissements proposant un ou plusieurs dispositifs « Ecole ouverte »	Nombre d'établissements proposant un ou plusieurs dispositifs « École ouverte buissonnière »	Nombre de lycée professionnels proposant un ou plusieurs dispositifs « l'Été du pro »	Nombre total d'établissements engagés	Nombre de sessions en juillet	Nombre de sessions en août	Nombre total de sessions pendant l'été 2020	Nombre total d'élèves bénéficiaires
Alpes-de-Haute-Provence	2	1	2	5	3	5	8	155
Hautes-Alpes	1	1	/	2	2	3	5	171
Bouches-du-Rhône	23	6	5	34	25	32	57	4 382
Vaucluse	5	2	2	9	8	8	16	770
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>86</b>	<b>5 478</b>

## Dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire à la rentrée 2020

Dédoublement des classes de CP et CE1 en REP dans les Alpes-de-Haute-Provence à la rentrée 2020*				
Département	Commune dotée d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Alpes-de-Haute-Provence	Manosque	3	11	4
<b>Total</b>	<b>1 commune</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>4</b>

Source : DSDEN 04 - \* Le département des Alpes-de-Haute-Provence ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublement des classes de CP et CE1 en REP dans les Hautes-Alpes à la rentrée 2020**				
Département	Communes dotées d'écoles REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020	Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020
			Classes dédoublées	Classes dédoublées
Hautes-Alpes	EE Larnagne	1	3	3
	EE Barret sur Méouge	1	1	-
	EE Val-Buech-Méouge	1	1	-
	Châteauneuf de chabre	1	1	-
	EE Le Pöet	1	1	-
	EE Upaix-Rourebeau	1	1	-
<b>Total</b>	<b>5 communes</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

Source : DSDEN 05 - \*\* Le département des Hautes-Alpes ne contient pas de réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Dédoublement des classes de GS en REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2020			
Département	Communes dotées d'écoles REP+	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2020
Vaucluse	Avignon	10	-
	Carpentras	3	7
	Cavaillon	2	7
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans le Vaucluse à la rentrée 2020											
Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020		Nombre de classes de CP en REP+ à la rentrée 2020		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020		Nombre de classes de CE1 en REP+ à la rentrée 2020	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Vaucluse	Avignon	3	12	11	-	32	12	12	-	15	28
	Bollène	2	-	7	-	-	-	8	-	-	-
	Carpentras	2	3	4	-	9	-	4	-	7	4
	Cavaillon	-	2	-	-	9	-	-	-	8	-
	Le Pontet	1	-	4	-	-	-	4	-	-	-
	Orange	2	-	7	-	-	-	6	-	-	-
	Sorgues	2	-	5	-	-	-	3	-	-	-
	Vairéas	2	-	8	-	-	-	7	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>32</b>

Sources : DSDEN 84

Dédoublage des classes de GS en REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2020			
Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles maternelles en REP+	Nombre de classes de GS dédoublées en REP+ à la rentrée 2020
	Arlès	4	9
	Marseille	89	192***
	Miramas	4	7
	Port de Bouc	3	6
	Vitrolles	5	11
<b>Total</b>	<b>18 communes</b>	<b>105</b>	<b>225***</b>

\*\*\* : 36 classes de GS ouvertes sous réserve de travaux effectués au 01/09/2020

Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP et REP+ dans les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2020									
Département	Communes dotées d'écoles REP ou REP+	Nombre d'écoles élémentaires en REP	Nombre d'écoles élémentaires en REP+	Nombre de classes de CP en REP à la rentrée 2020		Nombre de classes de CE1 en REP à la rentrée 2020		Nombre de classes de CP et CE1 en REP+ à la rentrée 2020	
				Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe	Classes dédoublées	2 enseignants dans la classe
Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence	4	-	10	-	9	-	-	-
	Arlès	6	4	12	-	13	-	17	-
	Aubagne	3	-	9	-	12	2	-	-
	Berre l'Etang	6	-	14	-	12	-	-	-
	Gardanne	3	-	8	-	7	-	-	-
	Graveson	1	-	3	-	-	4	-	-
	Istres	2	-	4	-	5	-	-	-
	Marseille	20	78	52	-	49	2	384	166
	Martigues	2	-	7	-	6	-	-	-
	Marignane	2	-	7	-	2	4	-	-
	Miramas	-	4	-	-	-	-	18	-
	Orgon	2	-	7	-	8	-	-	-
	Port de Bouc	3	3	8	-	10	-	15	-
	Port-Saint-Louis du Rhône	3	-	7	-	7	-	-	-
	Salon-de-Provence	3	-	10	-	8	-	-	-
	Septèmes-les-Vallons	1	-	2	-	5	-	-	-
	Tarascon	4	-	11	1	-	13	-	-
	Vitrolles	1	4	7	-	6	-	22	-
<b>Total</b>	<b>18 communes</b>	<b>66</b>	<b>93</b>	<b>178</b>	<b>1</b>	<b>159</b>	<b>25</b>	<b>456</b>	<b>166</b>

Source : DSDEN 13



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*